



ÉDITION 2012



# SAINT-BARTHÉLEMY

• Saint-Barthélemy



---

**INSTITUT D'EMISSION  
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

---

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL  
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS



# ■ Saint-Barthélemy

---

Rapport annuel  
**2011**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

<b>Avant-propos</b>	7
<b>Synthèse 2011</b>	9
<b>Saint-Barthélemy en bref</b>	10
<b>CHAPITRE I - LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES</b>	13
<b>Section 1 - Géographie et climat</b>	14
1. Aperçu géographique	14
2. Climat	14
<b>Section 2 - Repères historiques</b>	15
<b>Section 3 - Cadre institutionnel</b>	16
1. Dans le paysage administratif français	16
1.1 Une évolution statutaire attendue	16
1.2 L'organisation institutionnelle	17
1.3 Le droit applicable	18
1.4 Répartition des compétences	18
2. Dans le paysage communautaire	18
3. Evolutions récentes et perspectives	19
3.1 Evolutions récentes	19
3.2 Perspectives	21
<b>CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ECONOMIE DE SAINT-BARTH</b>	23
<b>Section 1 La population</b>	24
<b>Section 2 Les principaux indicateurs économiques</b>	26
1. Le tissu économique	26
2. Les comptes économiques	27
3. L'emploi et le chômage	28
3.1 La population active	28
3.2 L'emploi	28
3.3 Le chômage	29
4. Les revenus et salaires	31
4.1 La répartition des foyers fiscaux par tranche	31
4.2 Le revenu de solidarité active	31
4.3 Le RSTA: un complément de revenu temporaire	32
4.4 Le SMIC	32

<b>Section 3 - Les finances publiques locales</b>	33
1. Situation financière de la collectivité	33
2. Analyse par fonction	35
<b>CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITE</b>	37
<b>Section 1 - Le tourisme</b>	38
1. L'hébergement	39
1.1 Les villas	39
1.2 L'hôtellerie	39
2. Les activités de croisière et de plaisance	40
2.1 La croisière	40
2.2 La plaisance	40
<b>Section 2 - Les transports</b>	41
1. Les activités portuaires	41
1.1 Trafic de marchandises	41
1.2 Trafic de passagers	41
1.3 Travaux et perspectives	43
2. Les activités aéroportuaires	43
<b>Section 3 - Le bâtiment et les travaux publics</b>	45
1. Présentation du secteur	45
2. Activité du BTP en 2011	45
<b>Section 4 - L'énergie et l'eau</b>	47
1. Energie	47
2. Eau	48
2.1 Ressources et distribution	48
2.2 Traitement des eaux usées	49
<b>Section 5 - L'éducation</b>	50
1. Etablissements scolaires	50
2. Effectifs	50
2.1 Le corps enseignant	50
2.2 Les élèves du premier et du second degré	51
2.3 L'enseignement supérieur	51
3. La formation professionnelle	52

<b>CHAPITRE IV - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE</b>	<b>53</b>
<b>Section 1 - Structure du système bancaire et financier</b>	<b>55</b>
1. Les évènements majeurs de l'année	55
1.1 Les principaux évènements locaux	55
1.2 Les évènements nationaux ayant un impact local	55
2. Organisation du système bancaire	60
2.1 Typologie des établissements	60
2.2 Liste des établissements de crédit	61
2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	61
2.4 Les effectifs	62
3. La densité du système bancaire	62
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	62
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	63
<b>Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	<b>65</b>
1. Les taux d'intérêt	65
1.1 Les taux directeurs	65
1.2 Les taux créditeurs	67
1.3 Les taux débiteurs	68
1.4 Les taux d'usure	70
2. Les tarifs bancaires	71
<b>Section 3 - L'évolution de la situation monétaire</b>	<b>73</b>
1. Les avoirs financiers de la clientèle	73
1.1 Ensemble des actifs financiers	73
1.2 Les dépôts à vue	74
1.3 Les placements liquides ou à court terme	75
1.4 L'épargne à long terme	76
2. Les concours de la clientèle non financière	77
2.1 Vue d'ensemble	77
2.2 Concours consentis aux ménages	78
2.3 Concours consentis aux entreprises	78
3. L'équilibre emplois-ressources	79
<b>Perspectives</b>	<b>80</b>
<b>Annexes</b>	<b>81</b>
Statistiques monétaires et financières	82
Chronologie des principaux évènements de l'année 2011	84
Liste des publications de l'IEDOM	88



## Avant-propos

---

Poursuivant le redressement entamé, la collectivité de Saint-Barthélemy, dans un contexte international marqué par les incertitudes, a connu en 2011 une année bien orientée, consolidant le rebond de 2010.

La reprise est plus équilibrée après le repli de 2009, comme le confirme la cohérence plus marquée des différents indicateurs économiques et financiers.

Le tourisme retrouve une orientation positive, particulièrement marquée pour l'activité de croisière. Le secteur du BTP montre un certain dynamisme tant de la construction que des travaux publics.

La Collectivité a poursuivi son effort important d'investissement en s'autofinçant intégralement, comme lors des précédents exercices, tout en préparant son passage au statut de Pays et territoire d'Outre-mer (PTOM) au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Sur le plan bancaire, les encours totaux des crédits connaissent une progression vigoureuse en 2011 par rapport à 2010, cela est vrai pour les ménages mais aussi, après deux années de repli, pour les entreprises.

Côté actifs financiers, le rythme de progression est en deçà de 2010 mais montre aussi, pour les entreprises, un net redressement des avoirs après trois années de régression.

Le rapport 2011 de l'IEDOM atteste de l'importance accordée par notre institution à la mise à disposition de l'ensemble des acteurs d'une synthèse de l'information économique et financière concernant la collectivité.

A l'instar de la Banque de France dans l'hexagone, l'IEDOM veille à ce que l'économie de Saint-Barthélemy continue de trouver, dans des délais appropriés aux enjeux, les financements dont elle a besoin, ce point étant une des clés pour une croissance plus forte.

Le Directeur,



C. APANON



# Synthèse 2011

---

La reprise de l'économie mondiale marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle du Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit en raison des perspectives de croissance mondiale atones. La hausse des prix reste contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

L'économie de Saint-Barthélemy a retrouvé en 2011 un dynamisme significatif, confirmant les signes de redressement observés en 2010. Les deux secteurs clés que sont le tourisme et le BTP connaissent une embellie, dans un contexte marqué par le retour d'une partie de la clientèle nord-américaine, favorisée au second semestre par l'amélioration du taux de change euro-dollar.

Après trois années de baisse, la fréquentation touristique de l'île progresse de 11,3 %, stimulée par le net regain de l'activité de croisière (+ 25,4 %). Avec 313 000 visiteurs, l'activité touristique retrouve ainsi des résultats voisins de ceux d'avant-crise. Le trafic aérien progresse de 6,8 %. Cette évolution favorable, ressentie par l'ensemble des professionnels du secteur, permet au produit de la taxe de séjour perçue sur les nuitées d'hôtels et les locations de villas de dépasser pour la première fois les 4 millions d'euros.

L'activité du BTP bénéficie du niveau toujours élevé de la commande publique, illustré par la poursuite de plusieurs chantiers importants. Le nombre de permis de construire délivrés progresse de près de 15 %.

L'évolution de l'activité bancaire, dans ce contexte économique bien orienté, se révèle favorable. L'encours des crédits augmente de 10,4 % sur un an (contre + 9,1 % en 2010), pour atteindre 196,1 millions d'euros. Cette hausse provient en grande partie des crédits à l'habitat, à nouveau dynamiques (+ 14,5 %). Les crédits d'investissement retrouvent une croissance positive de 7,1 % après une baisse de 3,8 % en 2010, signe d'un regain d'optimisme des chefs d'entreprise. En revanche, les crédits à la consommation connaissent un net recul (- 6,5 %) et la décélération des crédits d'exploitation, déjà constatée en 2010, se poursuit (- 17,9 %).

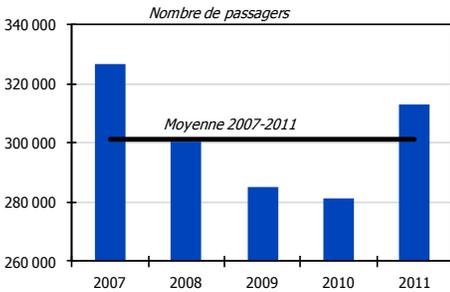
Le recours au crédit bancaire des ménages (+ 10,4 %) augmente, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2010. L'encours des entreprises s'inscrit également en hausse en 2011 (+ 9,7 %), après deux années consécutives de baisse.

La croissance des actifs financiers (+ 6,5 %) est en revanche moins marquée qu'en 2010 (+ 12,7 %), en raison notamment de la faible progression des placements liquides ou à court terme (+ 1,9 %). A l'inverse, on note une bonne performance des dépôts à vue (+ 11,2 %).

Par agent économique, l'encours des ménages progresse en 2011 à un rythme moins soutenu qu'en 2010 (+ 5,1 % après + 21,1 %). En revanche, après trois années consécutives de baisse, les actifs financiers des entreprises enregistrent un rebond de 10,9 %.

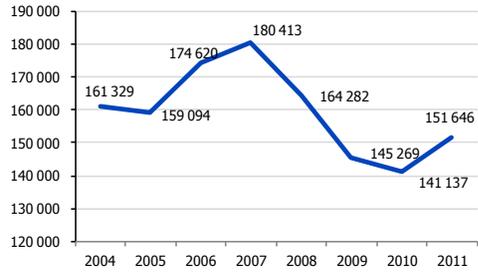
# Saint-Barthélemy en bref

## Evolution de la fréquentation touristique



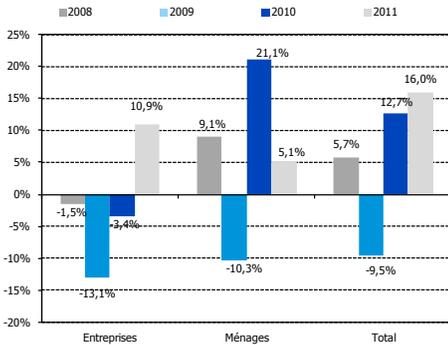
Sources : Aéroport Gustave III, Port de Gustavia

## Evolution du trafic aérien de passagers (en nombre)



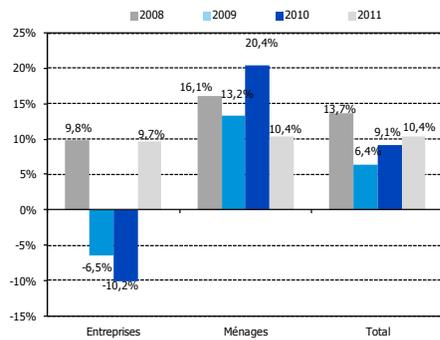
Source : Aéroport Gustave III

## Evolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

## Evolution de l'encours sain de crédits (glissement annuel)



Source : IEDOM

## Les chiffres clés de Saint-Barthélemy

2011 Métropole 2011

### Population

Population totale	8,902 (2009)	65 001
Taux de croissance annuel de la population (%)	2,7 (moy. 99-09)	0,5 %
Taux de natalité (‰)	12,4 (moy. 99-08)	12,5

### Environnement

Superficie totale (km <sup>2</sup> )	21	545 965
--------------------------------------	----	---------

### Economie

PIB en milliards d'euros (courants)	0,179 (1999)	1 932,8*
PIB/habitant (€)	26 000 (1999)	29 805 *
Taux de chômage	3,2 % (2008)	9,1 %
Nombre de DEFM A à fin Décembre	204	-

### Indicateurs sectoriels

Trafic de passagers à l'Aéroport de Saint Barthélemy Gustave III (entrées + sorties)	151 646	-
Nombre de croisiéristes	49 245	-

### Indicateurs monétaires et financiers

Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 023	1 618
Nombre d'habitants par guichet automatique	837	1 122
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,6	3,65*
Dépôts bancaires auprès des établissements locaux (millions €)	446,3	1 851 400
<i>Ménages</i>	305,0	1 084 600
<i>Entreprises</i>	123,9	332 400
<i>Autres agents</i>	17,4	156 900
Crédits bancaires sains des établissements locaux (millions €)	196,1	2 247 600
<i>Ménages</i>	136,1	1 083 000
<i>Entreprises</i>	56,8	814 700
<i>Autres agents</i>	3,1	247 900

\* Données 2010





## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Aperçu géographique

---

L'île de Saint-Barthélemy est située à 6 500 km de Paris, à 230 km au nord-ouest de la Guadeloupe, à la charnière des Grandes et des Petites Antilles et au sud des îles Vierges. C'est une terre aride de 21 km<sup>2</sup>, hérissée de collines sèches d'origine volcanique, qui accueille une végétation rare et essentiellement épineuse. Les côtes sont découpées et creusées d'anses bordées de sable fin.

### 2. Climat

---

Le climat de l'île de Saint-Barthélemy est de type tropical maritime. Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre.

Si l'ensoleillement reste important toute l'année, les précipitations demeurent un élément très variable du climat. Elles sont toutefois plus présentes durant la période cyclonique, laquelle s'installe en période d'hivernage. C'est durant cette saison que les courants se dirigeant vers l'est peuvent se développer et devenir des dépressions tropicales, des tempêtes ou des cyclones.

En 1999 et 2000, Saint-Barthélemy avait souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 avait été marqué par le passage du cyclone Omar.

L'année 2010 durant laquelle 19 phénomènes cycloniques ont été baptisés (la moyenne étant de 11 selon le National Hurricane Center - NHC) a été très pluvieuse dans les Îles du Nord. Elle a surtout été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au stade d'ouragan de classe 3. Le vent a atteint 170 km/h en rafales à Gustavia et les vagues ont parfois dépassé localement les 6 m. Les deux collectivités sont passées en vigilance cyclonique maximale (violet). A Saint-Barthélemy, le port de Gustavia a été submergé par la houle. Deux autres cyclones de moindre ampleur, Otto et Tomas, ont causé des épisodes pluvio-orageux importants qui ont généré en une semaine près d'un quart des précipitations annuelles.

En 2011, Saint-Barthélemy a en revanche été relativement peu affecté par la saison cyclonique. Deux tempêtes tropicales Irène (du 20 au 30 août) et Maria (du 10 au 12 septembre) ont traversé l'arc antillais, induisant surtout des averses orageuses localement fortes à Saint-Martin.

Le climat tropical maritime dont bénéficie Saint-Barthélemy est caractérisé par la douceur des températures et une ventilation relativement importante, lesquelles offrent des périodes de confort en dépit de l'importante humidité. La variation des températures est limitée par les alizés et pour cette raison, les différences entre saisons sont très minimes.

## Section 2

# Repères historiques

---

L'île de Saint-Barthélemy a été découverte par Christophe Colomb en 1493. Occupée une première fois par les Français en 1648, l'île connut une occupation définitive par des paysans normands et bretons à compter de 1659. Elle fut longtemps un repaire protégé pour les Caraïbes et les corsaires jusqu'à sa cession par Louis XVI au roi de Suède contre des droits d'entrepôts à Göteborg. Le principal bourg de l'île fut alors rebaptisé Gustavia, du nom du roi de Suède Gustave III. Du fait de son nouveau statut de port franc, Saint-Barthélemy connut une brève prospérité jusqu'à l'avènement de la marine à vapeur, où les navires empruntèrent la route du nord et lui préférèrent Saint Thomas. Ravagée par un cyclone puis par l'incendie de sa capitale en 1852, l'île était arrivée à bout de ses ressources et fut rétrocédée par le roi Oscar II de Norvège et de Suède à la France après avis des habitants de l'île, par un traité du 10 août 1877 ratifié par une loi du 2 mars 1878.

Entre 1947 et 2007, Saint-Barthélemy a été rattachée administrativement à la Guadeloupe. L'engagement des îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin dans un processus d'évolution statutaire au cours des 10 dernières années s'est concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007 d'un nouveau statut de collectivité d'outre-mer<sup>1</sup>. Le 15 juillet, la nouvelle COM de Saint-Barthélemy a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial. Les 19 membres du Conseil ont élu M. Bruno Magras à la présidence de l'Assemblée territoriale.

---

<sup>1</sup> Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Barthélemy.

## Section 3

# Cadre institutionnel

---

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République<sup>1</sup>. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la constitution<sup>2</sup>.

Cette partie présente le régime juridique applicable à Saint-Barthélemy, qui dispose, au même titre que Saint-Martin, du statut de Collectivité d'Outre-mer distinct de la Guadeloupe.

## 1. Dans le paysage administratif français

---

### 1.1 UNE EVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

L'île de Saint-Barthélemy était rattachée en qualité de Commune au Département et à la Région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, malgré la distance (230 km) les séparant.

Porté depuis une vingtaine d'années par les élus, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques de l'île. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur autorisa la possibilité pour les collectivités d'outre-mer de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide :

- le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le conseil municipal ;
- le 7 novembre 2003 ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé et ;
- le 07 décembre 2003 une consultation référendaire a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle collectivité<sup>3</sup>.

Le projet de créer, dans chacune de leurs îles, une Collectivité d'Outre-mer unique, régie par l'article 74 de la Constitution se substituant aux communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au Département et à la Région de la Guadeloupe, a alors été approuvé à 95,51 % à Saint-Barthélemy (76,17 % à Saint-Martin).

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

<sup>2</sup> Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « *pays d'outre-mer* » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

<sup>3</sup> En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « *la création d'une collectivité se substituant à un département et région d'outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces collectivités* ».

Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne relèvent ainsi que **d'une seule collectivité territoriale**. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens. Ceux-ci n'auront plus que deux interlocuteurs administratifs : l'Etat et la Collectivité.

## 1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette collectivité<sup>1</sup>, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Saint-Barthélemy est désormais régie par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du **conseil territorial** (nouvel organe composé de 19 membres élus pour cinq ans<sup>2</sup>), le 15 juillet 2007<sup>3</sup>.

Ce conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un président ainsi qu'un conseil exécutif composé de vice-présidents et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au conseil territorial. Le conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du conseil territorial. Il délivre par ailleurs les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et, en outre, exerce son droit de préemption en terme de transferts immobiliers (LO 222-5, 222-9, 222-12).

L'organisation institutionnelle de Saint-Barthélemy est très proche du modèle départemental. Cependant, afin d'éviter une concentration excessive des pouvoirs dans une seule collectivité, un certain nombre de mesures sont prévues :

- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le conseil exécutif et non par le seul président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;
- un **conseil économique, social et culturel** composé d'acteurs de groupements professionnels, de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles de la COM, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité d'outre-mer à caractère économique, social ou culturel (LO223-1,2,3).

La collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire...).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Barthélemy a été modifié, le code 977 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Martin.

---

<sup>1</sup> L'Etat conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

<sup>2</sup> Élu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du conseil général métropolitain) au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

<sup>3</sup> Les premières élections des membres du conseil territorial ont eu lieu les 1<sup>er</sup> et 8 juillet 2007.

### 1.3 LE DROIT APPLICABLE

Le principe d'**identité législative** demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse. L'ensemble des lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Guadeloupe au moment de la création de la nouvelle collectivité reste applicable.

Saint-Barthélemy peut adapter les lois dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement, l'énergie sous réserve de l'approbation étatique.

### 1.4 REPARTITION DES COMPETENCES

Saint-Barthélemy exerce désormais **l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe**, ainsi que celles que l'Etat lui a transféré. Saint-Barthélemy est ainsi compétente en matière de fiscalité, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services et établissements publics de la collectivité, mais aussi de l'urbanisme, de la construction, du logement, de l'environnement et de l'énergie. D'autres compétences seront transférées ultérieurement dans le cadre des futures lois de décentralisation. De fait, la nouvelle collectivité pourra adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

L'Etat reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de droit monétaire, bancaire et financier. D'où, la désignation d'un préfet délégué représentant l'Etat et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Sous la proposition du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le conseil des ministres a désigné, le 7 mars 2007, Monsieur Dominique Lacroix au poste de préfet délégué aux îles du Nord auprès du préfet de la Guadeloupe. Lui a succédé Monsieur Jacques Simonnet le 15 juillet 2009, puis depuis le 16 novembre 2011 Monsieur Philippe Chopin. La nouvelle préfecture est installée à Marigot (Saint-Martin).

## 2. Dans le paysage communautaire

---

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques<sup>1</sup> (RUP) qui concerne les Départements et Régions d'Outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

La ratification du traité de Lisbonne identifiait, au niveau européen, la nouvelle Collectivité comme Région Ultra-Périphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe.

---

<sup>1</sup> Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

Cependant, si le maintien du statut de R.U.P. permet de bénéficier des fonds structurels<sup>1</sup>, il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire, ce qui peut être un facteur de distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la collectivité, dont la demande a été soutenue par la France et acceptée le 28 octobre 2010 par l'Union européenne, a accédé au statut de PTOM. Cette évolution lui garantit un niveau d'autonomie accrue, et la dévolution de la compétence douanière. Compte tenu de sa situation économique, elle pourrait faciliter les échanges commerciaux à l'extérieur de l'UE et notamment avec les Etats-Unis grâce à un élargissement des normes techniques applicables. La période de transition de 14 mois prévue entre les deux statuts doit faciliter le maintien de l'acquis communautaire.

## 3. Evolutions récentes et perspectives

---

### 3.1 EVOLUTIONS RECENTES

La mise en place rapide de la nouvelle Collectivité d'Outre-mer (COM), dès 2008, apparaît comme un facteur favorable de stabilité pour le territoire. La collectivité donne désormais la priorité au développement d'un environnement de qualité en termes de santé, d'hygiène, de sécurité et d'écologie. Le désenclavement numérique et la réserve naturelle constituent également des priorités majeures.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le nouveau **code des contributions** a remplacé le code fiscal français et le **code de l'urbanisme** a été adopté, permettant notamment à la collectivité de délivrer les permis de construire.

Sur le volet social, une **convention entre la Collectivité et la CAF de Guadeloupe** a été signée. Elle permet à la CAF de gérer le RSA à Saint-Barthélemy pour le compte de la collectivité, étant entendu que cette dernière reverse à la CAF les montants relatifs à ces aides. Le RSA est en train en vigueur dans la collectivité le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Tout au long de l'année 2009, la collectivité a signé une série de conventions de mise à disposition, notamment avec les acteurs suivants :

- les **services de l'Etat**, pour l'instruction des déclarations d'utilité publique et des autorisations administratives en matière de défrichement des espaces boisés, de police de l'eau et d'installations classées pour la protection de l'environnement ;
- la **délégation régionale au tourisme, au commerce et à l'artisanat**, pour l'instruction et l'émission d'avis sur les demandes de classements d'hébergements, de licences, agréments, habilitation et autorisations présentées par les agences de voyage et les organismes et associations de tourisme ;
- les **affaires maritimes**, pour les formalités d'immatriculation des navires et bâtiments de mer dans l'attente de la mise en œuvre effective du quartier des affaires maritimes ;

---

<sup>1</sup> Dans le cadre des programmes opérationnels européens 2007-2013 attribués à l'ancienne RUP Guadeloupe, qui comprenait les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, la collectivité gère elle-même sa part de financement au titre du FEDER et du FSE.

- la **Direction Régionale de l'Environnement**, pour la protection de la nature, des sites et paysages, la planification du domaine de l'eau, la prévention des risques naturels, le suivi des données environnementales, la promotion du développement durable et le suivi de l'affichage publicitaire ;
- la **Direction de l'Agriculture et de la Forêt**, pour les demandes d'autorisation pour la sauvegarde des espaces forestiers et l'instruction des dossiers portant sur la loi sur l'eau ;
- la **Direction Départementale de l'Équipement**, pour la délimitation du domaine public maritime. La DDE doit en outre assurer la police des eaux marines, l'élaboration et le suivi du plan de prévention des risques naturels, le suivi de la qualité des eaux marines et l'instruction des dossiers relevant de la loi sur l'eau ;
- la **Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement**, pour les missions dévolues à l'inspection des installations classées ainsi que pour l'instruction et l'approbation des projets d'ouvrage de production et de transports d'énergie électrique, la délivrance de certificats ouvrant droit au rachat d'électricité et la délivrance des certificats d'économie d'énergie.

Sur le plan économique, le Conseil Territorial et le Conseil économique social et culturel ont convenu de former une **Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM)** en remplacement de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le décret relatif à la création d'un centre de formalité des entreprises à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin a été signé le 19 janvier 2010.

La loi du 23 juillet 2010 sur la réforme des chambres consulaires françaises a confié à la Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM) de Saint-Barthélemy l'ensemble des compétences des chambres consulaires. Habilitée comme « Centre de Formalités des Entreprises - Guichet unique<sup>1</sup> », la CEM gère à ce titre, depuis le mois de novembre 2010, le fichier consulaire des entreprises de la Collectivité à partir des informations transmises par l'INSEE, l'URSSAFF, le Registre du Commerce et des Sociétés, le Régime Social des Indépendants, la Chambre des Métiers de la Guadeloupe et le Centre des Impôts. De plus, en novembre 2011, la C.E.M a mis en place « Les Rendez-vous C.E.M – Créer Entreprendre Maîtriser » en partenariat avec France Initiative, afin d'apporter informations et conseils aux porteurs de projets sous forme de rendez-vous mensuels.

La Collectivité a en outre décidé de restructurer son office du tourisme en créant dès 2008 un **comité du tourisme** regroupant les professionnels du secteur. En 2009, ce nouveau comité a fondé sa stratégie sur l'organisation d'événementiels (tels que « Les voiles de St Barth » ou « Les 60 ans du Select ») dont l'impact sur la fréquentation touristique s'est avéré non négligeable. La Russie, ainsi que l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Amérique du Sud, font l'objet d'une campagne promotionnelle depuis 2008.

**Au niveau fiscal**, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté, en juin 2011, un accord concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale entre l'Etat et les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Polynésie française.

---

<sup>1</sup> Deux décrets en janvier et en mars 2010, suivis d'une convention signée avec l'Etat en mai 2010 attribuent à la CEM les compétences de Centre de formalités des entreprises du Commerce, de l'Industrie, des Services, des Métiers, de l'Artisanat et de l'Agriculture. Cette autonomie est effective depuis novembre 2010, suite à la signature d'une convention avec l'INSEE permettant l'installation des logiciels nécessaires au fonctionnement du CFE et la formation du personnel à l'utilisation de ces derniers.

### 3.2 PERSPECTIVES

Le Conseil Territorial a adopté le 4 juin 2009, la partie du nouveau code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'Etat transférés à la Collectivité.

S'agissant de la gestion des déchets, le traitement des ordures est déjà géré en délégation de service public (DSP). Il en est de même depuis 2009 pour le ramassage, le tri et le stockage des ordures.

Au **niveau national**, la création d'un siège de député, faisant suite à celle d'un siège de sénateur (Michel Magras, depuis le 21 septembre 2008), est programmée à partir des élections législatives de 2012. Validant la loi de découpage électoral, le Conseil Constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Enfin, au **niveau communautaire**, l'accès de Saint-Barthélemy au statut de PTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2012 a été validé le 29 octobre 2010 par un vote unanime du Conseil européen. La demande, actée par le Comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM) du 6 novembre 2009, avait été relayée par la France auprès de la Commission Européenne. Outre l'affranchissement des normes européennes, le statut de PTOM va permettre à la collectivité de bénéficier de la compétence douanière comme le prévoit la loi organique.

Afin de préparer le changement de statut de la Collectivité de Saint-Barthélemy vis-à-vis de l'Union Européenne, l'ordonnance n° 2011-1920 du 22 décembre 2011 a été ratifiée par le Sénat et l'Assemblée Nationale fin 2011. Celle-ci modifie le code monétaire et financier et adapte le code des douanes au contexte local de Saint-Barthélemy. Elle ratifie ainsi l'accord monétaire du 12 juillet 2011 entre la France et l'Union Européenne. Cet accord de 12 articles prévoit le maintien de la monnaie unique à Saint-Barthélemy ainsi que celui des actes juridiques et des règles nécessaire au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire.





## CHAPITRE II

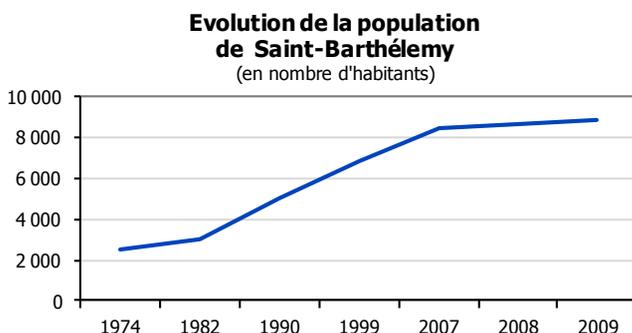
# Panorama de l'économie de Saint-Barth

# Section 1

## La population

Le dernier recensement complet de l'INSEE dans les Iles du Nord a été réalisé en 1999. La nouvelle méthode de recensement, mise en œuvre depuis 2004, permet toutefois de suivre chaque année l'évolution des populations communales et de celles des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les derniers résultats, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, portent sur l'année 2009.

En 2009, la population de Saint-Barthélemy comptait 8 902 habitants, en hausse de 29,9 % par rapport à 1999, et de 2,6 % par rapport à 2008. La croissance annuelle est très inférieure au rythme élevé des années 1980 (+6,4 %). La densité moyenne de la population s'établit à 424 hab/km<sup>2</sup> (en hausse de 29,9 % par rapport à 1999), mais reste inférieure à celle de Saint-Martin (695 hab/km<sup>2</sup>).



Source : INSEE

En 2009, l'INSEE recensait 1 938 habitants âgés de moins de 20 ans (21,8 % de la population) et 1 104 personnes âgées de plus de 60 ans (12,4 % de la population totale). La répartition de la population par âge a peu évolué depuis 1999, mais l'élévation de l'âge moyen (38,2 ans en 2009 contre 35,4 en 1999) traduit un vieillissement de la population. Les habitants de Saint-Barthélemy sont plus jeunes qu'en métropole (39,6 ans) mais plus âgés qu'en Guadeloupe (35,8 ans) et à Saint-Martin (30,8 ans).

### Population de Saint-Barthélemy

Répartition par âge	1999		2009	
	Nombre	Part (en %)	Nombre	Part (en %)
De 0 à 19 ans	1 472	21,5	1 938	21,8
De 20 à 59 ans	4 504	65,7	5 861	65,8
De 60 à 74 ans	621	9,1	802	9,0
75 ans et plus	255	3,7	302	3,4
<b>Total</b>	<b>6 852</b>	<b>100,0</b>	<b>8 902</b>	<b>100,0</b>

Source : INSEE Recensements 1999 et 2009

La communauté étrangère représente 12,2 % de la population totale de Saint-Barthélemy. L'île se démarque par la présence d'une population étrangère de nationalité majoritairement européenne. Sur la quarantaine de nationalités présentes, les portugais sont les plus nombreux. Ils représentent près de la moitié des étrangers. Puis viennent les américains (8 %) et les belges (6 %). A la différence de Saint-Martin, seuls 11 % sont originaires de l'espace Caraïbe.

<b>Variation de la population</b>	<b>1974 (1)</b>	<b>1982 (2)</b>	<b>1990 (3)</b>	<b>1999 (4)</b>	<b>2008 (5)</b>
Taux de natalité (‰)	16,5	11,8	13,4	12	12,4
Taux de mortalité (‰)	10,9	6,9	6,6	5	4,3
Taux de variation annuelle (%)	0,8	2,8	6,4	3,5	2,7
- dû au solde apparent des entrées sorties	0,3	2,3	5,7	2,8	1,8
(1) Moyenne 1967-1974	(2) Moyenne 1974-1982	(3) Moyenne 1982-1990			
(4) Moyenne 1990-1999	(5) Moyenne 1999-2008				

Source : INSEE Recensements 1974 à 2008

Sur la période 1990-2008, le taux de natalité a sensiblement baissé, passant de 13,4 ‰ en 1990 à 12,4 ‰ en 2008. Ce taux demeure inférieur à celui de la Guadeloupe (14,3 ‰ en 2008) et de la métropole (12,9 ‰ en 2008). En 2009, 101 naissances et 55 décès ont été enregistrés à Saint-Barthélemy.

Le taux de variation annuelle moyen de 2,7 % de la population s'explique au 2/3 par un solde migratoire positif (+1,8 %). Saint-Barthélemy accueille régulièrement de nouveaux arrivants : en 2008, 22,3 % des habitants ne résidaient pas dans l'île cinq ans auparavant, dont plus du tiers venaient d'un pays étranger.

<b>Principaux indicateurs démographiques</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation 2009/2008</b>
Nombre de naissances	101	93	88	93	101	8,6%
Nombre de décès	39	31	36	46	55	19,6%
Accroissement naturel	62	62	52	47	46	-2,1%

Source : INSEE, Etat civil

L'INSEE recensait 3 922 logements dans la collectivité de Saint-Barthélemy en 2009. Il s'agit à 92,2 % de résidences principales. Les maisons représentent 75,4 % du bâti et les appartements 22,6 %. Concernant les résidences principales, les ménages résident dans des logements de 3,2 pièces en moyenne : les maisons comportent 3,4 pièces et les appartements 2,3. Plus de 40 % des logements ont été construits après 1990.

Le modèle familial est proche de celui observé en métropole. En 2009, les couples avec ou sans enfants atteignent respectivement 46 % et 43,7 % de l'ensemble des familles de Saint-Barthélemy. Les familles monoparentales restent sous-représentées : elles comptent pour 10,3 % de l'ensemble des familles contre 34,1 % à Saint-Martin.

## Section 2

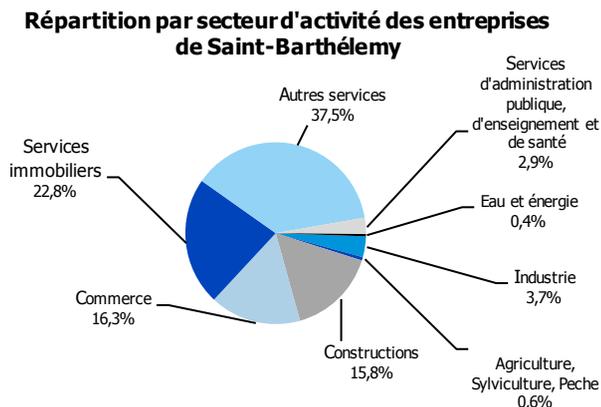
# Les principaux indicateurs économiques

### 1. Le tissu économique

La loi du 23 juillet 2010 sur la réforme des chambres consulaires françaises a confié à la Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM) de Saint-Barthélemy l'ensemble des compétences des chambres consulaires. Habilitée comme « Centre de Formalités des Entreprises-Guichet unique<sup>1</sup> », la CEM gère à ce titre, depuis le mois de novembre 2010, le fichier consulaire des entreprises de la Collectivité à partir des informations transmises par l'INSEE, l'URSSAFF, le Registre du Commerce et des Sociétés, le Régime Social des Indépendants, la Chambre des Métiers de la Guadeloupe et le Centre des Impôts.

La CEM a bénéficié en 2011 d'une subvention à hauteur de 372 274 €. Les actions non réalisées représentent 166 198 €, qui sont reportées en 2012.

Compte-tenu de ses caractéristiques physiques, configuration rocheuse, absence de rivière et faible pluviométrie, le développement de Saint-Barthélemy s'est fondé sur le tourisme. Sa structure économique s'est ainsi orientée vers les activités satellites au secteur du tourisme, les services marchands non financiers, le commerce et le BTP.



Source : Chambre Economique Multiprofessionnelle

Le nombre d'entreprises recensées à Saint-Barthélemy s'élève à 4 731 en 2011 : 63,2 % d'entre elles exercent une activité de services (2,9 % services d'administration publique, d'enseignement et de santé, 22,8 % services immobiliers et 37,5 % autres services).

<sup>1</sup> Deux décrets publiés en janvier et en mars 2010, suivis d'une convention signée avec l'Etat en mai 2010 attribuent à la CEM les compétences de Centre de formalités des entreprises du Commerce, de l'Industrie, des Services, des Métiers, de l'Artisanat et de l'Agriculture. Cette autonomie est effective depuis novembre 2010, suite à la signature d'une convention avec l'INSEE permettant l'installation des logiciels nécessaires au fonctionnement du CFE et la formation du personnel à l'utilisation de ces derniers.

Le commerce rassemble 16,3 % des entreprises et le secteur du BTP en regroupe 15,8 %. L'industrie, l'agriculture et la production d'eau et d'énergie sont faiblement représentées et comptent respectivement pour 3,7 %, 0,6 % et 0,4 % du tissu économique.

Le Centre de Formalités des Entreprises de la CEM a enregistré 874 formalités d'enregistrement statutaire en 2011, contre 845 en 2010. On notera que 316 dossiers concernent la création d'entreprises (contre 293 en 2010). Les radiations d'entreprises restent en hausse (168 entreprises en 2011 contre 133 en 2010).

Un budget de 24 607 euros a été consacré à l'accompagnement des entreprises pour l'année 2011. Ces aides, principalement liées à la création d'entreprises (67 %) et à la formation professionnelle (20 %), ont permis à de jeunes entreprises de se créer, d'évoluer ou de se former, en particulier dans le secteur de la pêche artisanale. L'agriculture et la pêche représentent en effet 69 % des actions d'accompagnements. De plus, en novembre 2011, la C.E.M a mis en place « Les Rendez-vous C.E.M – Créer Entreprendre Maîtriser » en partenariat avec France Initiative, afin d'apporter informations et conseils aux porteurs de projets novateurs sous forme de rendez-vous mensuels.

## 2. Les comptes économiques

Le système d'informations statistiques ne permet pas d'élaborer des comptes économiques pour la collectivité. Le niveau de richesse réelle par habitant demeure ainsi inconnu. Une estimation du PIB des Iles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 dans le cadre du partenariat CEROM, fruit d'une collaboration entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD qui vise à mettre à la disposition du public une estimation des principaux agrégats économiques.

En l'absence de comptabilité publique, la valeur ajoutée des Iles du Nord a été estimée à partir d'indicateurs représentatifs. Pour Saint-Barthélemy, cette estimation a été réalisée à partir de 2 méthodes :

- l'approche par la productivité apparente du travail ;
- l'approche par les importations.

**L'approche par la productivité apparente du travail** est fondée sur les données du dernier recensement effectué par l'INSEE en 1999. Faut de données relatives à la productivité dans les îles du Nord, elle a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe.

**L'approche par les importations** s'inspire de la publication de l'INSEE « Panorama de la Caraïbe » dans laquelle sont donnés les PIB et les importations de chaque île à l'exception des îles du Nord. Bien que le niveau des importations de Saint-Barthélemy n'ait pas été publié, il a été estimé à partir des recettes moyennes du droit de quai prélevé par la municipalité.

Dans ce cadre, le PIB de l'île de Saint-Barthélemy a été évalué<sup>1</sup> à 179 M € en 1999 soit près de 26 000 € par habitant. Le niveau de PIB par habitant serait proche de celui des Yvelines, supérieur de 10 % à la moyenne métropolitaine et sensiblement plus élevé que celui de la Guadeloupe.

---

<sup>1</sup> CEROM, Document de travail n°2, Octobre 2005.

## 3. L'emploi et le chômage

### 3.1 LA POPULATION ACTIVE

Saint-Barthélemy se distingue par un niveau de chômage particulièrement bas et un niveau d'activité élevé. Ces tendances semblent s'accroître au fil des recensements effectués par l'INSEE.

La population active de la collectivité ne cesse de progresser depuis une quinzaine d'années : +39,9 % entre 1990 et 1999 et +38,9 % entre 1999 et 2009<sup>1</sup>. Cette évolution s'explique par le recours important à la main-d'œuvre extérieure afin de répondre aux besoins croissants dans les secteurs de l'hôtellerie et du bâtiment<sup>2</sup>, étroitement liés au développement touristique de l'île. Le nombre d'actifs s'élève à 5 468 en 2009. Il s'agit d'une population majoritairement masculine (59,1 % d'hommes). Le taux d'activité de la population se situe à 83,4 %, contre 67,2 % en Guadeloupe et 70,9 % en France métropolitaine. Pour les hommes, il atteint même 89,1 %, un taux supérieur de 21,9 points à celui de la Guadeloupe.

Parmi les actifs, 96,8 % occupent un emploi. La présence féminine est plus marquée sur le marché du travail, le nombre d'actives occupées a augmenté de 51 % entre 1990 et 1999 et de 50,1 % entre 1999 et 2009. Dans la période récente, le rythme d'évolution a été moins soutenu pour les hommes (+34,7 % entre 1999 et 2009) ; la part dans la population active occupée demeure néanmoins prépondérante (59,1 %). Conséquence du fort niveau d'activité, le chômage est peu développé et touche seulement 3,2 % de la population en 2009.

#### Répartition de la population active

	1999		2009		Var 1999/2009
	Nombre	Part en %	Nombre	Part en %	
<b>Actifs occupés</b>	<b>3 766</b>	<b>95,7</b>	<b>5 295</b>	<b>96,8</b>	40,6%
Hommes	2 324	61,7	3 130	59,1	34,7%
Femmes	1 442	38,3	2 164	40,9	50,1%
<b>Chômeurs au sens du BIT</b>	<b>170</b>	<b>4,3</b>	<b>173</b>	<b>3,2</b>	<b>1,8%</b>
Hommes	71	41,8	68	39,3	-4,2%
Femmes	99	58,2	107	61,8	8,1%
<b>Total de la population active</b>	<b>3 936</b>	<b>100,0</b>	<b>5 468</b>	<b>100,0</b>	<b>38,9%</b>
<b>Taux de chômage</b>	<b>4,3%</b>	-	<b>3,2%</b>	-	-1,1 point
Hommes	3,0%	-	2,1%	-	-0,9 point
Femmes	6,4%	-	4,7%	-	-1,7 point

Source : INSEE - Recensement de la population 2009

### 3.2 L'EMPLOI

L'île de Saint-Barthélemy se caractérise par le poids de l'activité non-salariée (chefs d'entreprises, artisans, commerçants ou professions libérales). En 2009, l'activité non-salariée concernait 36 % des emplois et reste très masculinisée : 42 % des emplois occupés par des hommes sont non-salariés.

<sup>1</sup> Source : INSEE, recensements 1990, 1999 et 2009.

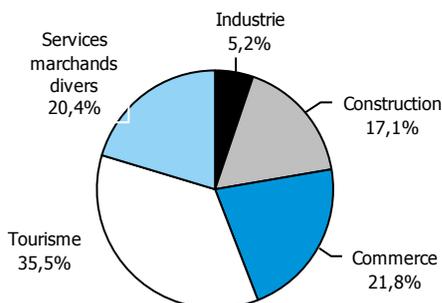
<sup>2</sup> Source : Le courrier du Parlement, « La collectivité de Saint-Barthélemy : de nouveaux enjeux », juin 2010.

Il s'agit en grande partie d'entrepreneurs, en particulier dans certains secteurs d'activités prédominants comme le BTP, les services aux entreprises et l'immobilier. Parmi les salariés, les emplois à durée indéterminée et les titulaires de la fonction publique sont les plus représentés, ils concentrent les trois quarts des contrats.

La catégorie des employés est la plus représentée, avec plus du tiers des emplois. Elle est suivie par les artisans / commerçants / chefs d'entreprise qui en totalisent 23,4 %. Leur proportion est trois fois plus élevée que celle observée dans l'archipel guadeloupéen, alors même que les professions intermédiaires sont moins répandues (14,1 % contre 23 % en Guadeloupe). La part des ouvriers dans l'ensemble des salariés à Saint-Barthélemy est de 22,1 %.

Le recours au travail à temps partiel concerne 7,5 % des emplois salariés et 5 % des non salariés. C'est une pratique moins courante qu'en Guadeloupe.

### Répartition de l'emploi salarié marchand à Saint-Barthélemy



Source : Unedic, chiffres provisoires 2010

En 2010, 3 348 emplois salariés étaient recensés par l'Unedic à Saint-Barthélemy. Véritable moteur de l'économie de l'île, le secteur touristique (hébergement et restauration) rassemble 35,5 % des salariés. Le commerce arrive en deuxième position avec 21,8 % des travailleurs salariés, suivi par les services marchands (20,4 %) et la construction (17,1 %).

Le secteur primaire est absent en raison d'un relief et d'un climat peu propices au développement de l'activité agricole (aridité des sols et faible pluviométrie).

### 3.3 LE CHOMAGE

La collectivité de Saint-Barthélemy se différencie de la Guadeloupe, et de nombreux autres territoires français, par la faible présence du chômage.

A la fin 2011, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A s'établit à 204, il progresse de 1,5 % sur un an. Cette évolution concerne exclusivement les hommes, tandis que la situation s'améliore légèrement pour les femmes (-2,9 %).

## Situation du marché de l'emploi à Saint-Barthélemy au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011	Var 2011/2010
<b>Demandeurs d'emploi (catégorie A)</b>	<b>111</b>	<b>113</b>	<b>165</b>	<b>201</b>	<b>204</b>	<b>1,5%</b>
Hommes	36	36	65	63	70	11,1%
Femmes	75	77	100	138	134	-2,9%

Source : DIECCTE

Les femmes composent la grande majorité des demandeurs d'emplois (66 %). Les catégories d'âge les plus vulnérables, à savoir les « moins de 25 ans » et les « plus de 50 ans » ne sont pas particulièrement touchées par le chômage, elles représentent respectivement 8,8 % et 19,9 % des demandeurs d'emplois. Toutefois, la situation des seniors s'est un peu dégradée au cours de l'année (+10 demandeurs), à la différence de celle des juniors (-2 demandeurs).

Le phénomène de chômage de longue durée (supérieur à un an) est très répandu et touche 26 % des demandeurs d'emplois. Cette tendance s'atténue cependant nettement par rapport à 2010 (-9 demandeurs).

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO)<sup>1</sup> menée à la fin de l'année 2011 par Pôle emploi et le Crédoc, les entreprises des Iles du Nord projettent de recruter 859 salariés. La proportion des établissements souhaitant embaucher s'établit à 14,1 %, en progression de 2,4 points de pourcentage par rapport à la fin 2010. Globalement les besoins en main-d'œuvre progressent de 33,6 % sur un an et traduisent un effet de rattrapage par rapport à une année 2010 morose. L'hébergement et la restauration est le secteur le plus dynamique et le premier pourvoyeur d'emploi avec 22 % des besoins en main-d'œuvre. 38,1 % des projets de recrutement sont jugés difficiles par les employeurs, contre 48,7 % à la fin 2010. Ce ratio est particulièrement élevé pour les métiers techniques (pharmaciens, préparateurs en pharmacie, techniciens et marins). La part des embauches à caractère saisonnier s'établit à 29,5 %, contre 31,6 % en 2010. La construction et l'hôtellerie-restauration sont les premiers secteurs concernés.

### Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie

	2010	Part en 2010	2011	Part en 2011
moins de 25 ans	16	10,0%	18	8,8%
plus de 50 ans	28	14,9%	40	19,6%
Hommes	67	31,3%	70	34,3%
Femmes	143	68,7%	134	65,7%
Longue durée ( un an et plus)	65	30,8%	53	26,0%
Sans diplôme	32	15,9%	35	17,2%
Niveau bac+ 2 ou plus	59	29,4%	67	32,8%

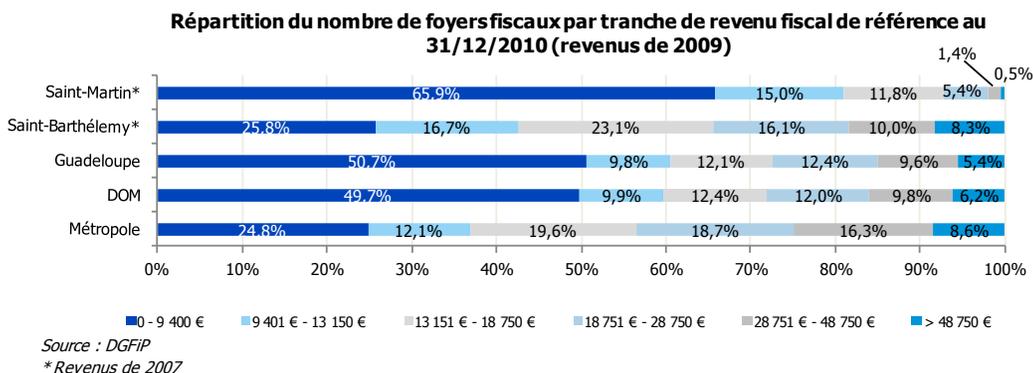
Source : DIECCTE

<sup>1</sup> Les établissements enquêtés sont l'ensemble des établissements employeurs hors administrations de l'Etat (Ministères, Police, Justice...) et entreprises publiques (EDF, ...). Environ 18 400 établissements ont été interrogés en Guadeloupe et dans les Iles du Nord.

## 4. Les revenus et salaires

### 4.1 LA REPARTITION DES FOYERS FISCAUX PAR TRANCHE

A Saint-Barthélemy, la répartition par tranche de revenus fiscaux des foyers est significativement différente de celle relevée dans les DOM. Elle se rapproche en revanche de celle de la métropole. Comparativement à celle-ci, l'île compte en proportion autant de foyers fiscaux dans la tranche supérieure des revenus (au-delà de 48 750 €). En 2009, 8,3 % des foyers fiscaux ont des revenus supérieurs à 48 750 euros.



### 4.2 LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

Le Revenu de Solidarité active (RSA) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine. Il a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et les dispositifs associés de soutien à la reprise d'un emploi (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Généralisé à tous les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, le RSA est amené à coexister pendant deux ans dans ces géographies avec le Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA). A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, seul subsistera le RSA, qui prend deux formes :

- Le RSA « socle » : cette nouvelle prestation remplace le RMI et l'Allocation de Parent Isolé.
- Le RSA « activité » : il s'agit d'un complément de revenu qui s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle. Il vise à encourager le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux mais peut également être perçue par des travailleurs à faibles revenus.

Le RSA fait l'objet d'un financement associant les départements et l'Etat. Alors que les départements financent la partie socle, l'Etat soutient la partie activité<sup>1</sup>. Sa gestion globale est assurée par la CAF, y compris à Saint-Barthélemy, par délégation de la collectivité. En 2011, 48 personnes ont bénéficié du RSA à Saint-Barthélemy et 40 539 en Guadeloupe. Il s'agit à 35,4 % de monoparents, les hommes et femmes isolés représentant respectivement 31,3 % et 29,2 %.

<sup>1</sup> L'Etat finance également la partie socle pour la période de cumul intégral des bénéficiaires d'un contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou d'un contrat d'avenir (CAV) signé entre juin et décembre 2009.

### 4.3. LE RSTA : UN COMPLEMENT DE REVENU TEMPORAIRE

Suite au mouvement social contre la vie chère du début d'année 2009, et afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer, le Gouvernement a créé le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA).

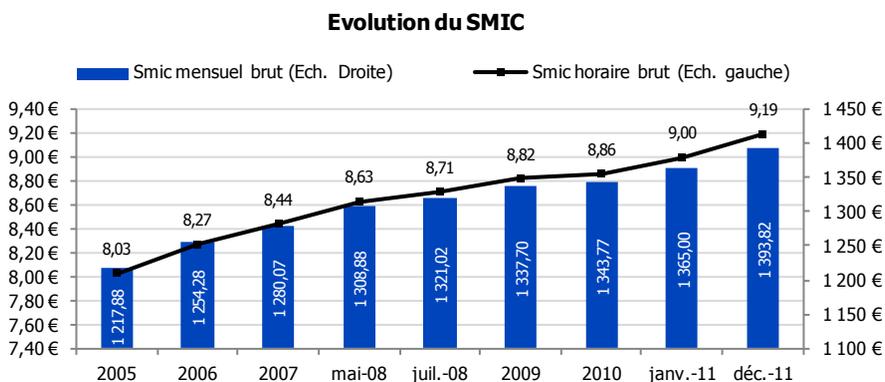
Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés Outre-mer, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit un plafond de 1 849,46 euros brut par mois (ce qui correspond à environ 1 450 euros net).

Dans les Iles du Nord, les premiers versements ont eu lieu à partir de juillet 2009. Environ 60 000 bénéficiaires potentiels pré-identifiés ont reçu un formulaire de demande de RSTA aux Antilles dont 1 726 à Saint-Barthélemy.

### 4.4 LE SMIC

Depuis 1996, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à la Guadeloupe et dans ses anciennes communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est aligné sur celui de la métropole. Le SMIC est revalorisé chaque année par décret, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier.

Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement. En 2011, le taux horaire du SMIC est passé de 9 euros au 1<sup>er</sup> janvier à 9,19 euros au 1<sup>er</sup> décembre.



Source: Journal officiel de la République

## Section 3

# Les finances publiques locales

L'analyse des finances publiques de Saint-Barthélemy est réalisée à partir des comptes administratifs 2011 de la Collectivité. Ces derniers permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son nouveau système fiscal, définis par la convention de moyen et la convention fiscale signées en mars 2008. Néanmoins, le véritable détachement de l'Etat en matière fiscale s'effectue au cours de l'exercice 2009 avec la mise en place d'un système géré localement.

En outre, les fonds européens du programme opérationnel 2007-2013 sont désormais gérés au niveau local et non plus au plan régional en Guadeloupe. A terme Saint-Barthélemy perdra le bénéfice de certains fonds européens. Conséquence de son passage au statut de PTOM (Pays et territoires d'Outre-mer) le 1<sup>er</sup> janvier 2012, la collectivité est considérée, en matière douanière, comme un pays tiers par l'Union Européenne : en revanche elle disposera de la compétence douanière et pourra donc conserver sur le plan fiscal les droits de quai.

### 1. Situation financière de la Collectivité

#### Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Barthélemy

en millions d'euros

	2009	2010	2011	var. 11/10	Part 2011
<b>Recettes réelles totales</b>	<b>85,2</b>	<b>75,8</b>	<b>68,9</b>	<b>-9,1%</b>	<b>100,0%</b>
Recettes de fonctionnement (1)	43,4	35,7	40,9	14,6%	59,4%
Recettes fiscales	37,4	30,5	34,8	14,1%	50,5%
Recettes d'investissement	41,8	40,1	28	-30,2%	40,6%
Subventions d'investissement	1,1	1,4	2,2	57,1%	3,2%
Autres	40,7	38,7	25,8	-33,3%	37,4%
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>44,9</b>	<b>40</b>	<b>48,2</b>	<b>20,5%</b>	<b>100,0%</b>
Dépenses de fonctionnement (2)	19,2	22,7	26,8	18,1%	55,6%
dont charges de personnel	6	6,4	7,4	15,3%	15,3%
dont frais généraux	8,7	11,3	12,6	11,5%	26,1%
Dépenses d'investissement	25,7	17,3	21,4	23,7%	44,4%
Immobilisations en cours	25,7	17,3	21,2	22,5%	44,0%
Remboursement de dette (3)	0	0	0	ns	0,0%
Epargne nette (1-2-3)	24,2	13	14,1	8,5%	29,3%
<b>Dettes en capital au 1er janvier</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

En 2011, la Collectivité de Saint-Barthélemy connaît une situation financière confortable : elle enregistre à nouveau un solde financier positif de 20,7 millions d'euros. Cependant le niveau de recettes réelles totales, en baisse de 9,1 %, a été impacté par une chute de 30,2 % sur un an des recettes d'investissement.

Le montant des dépenses réelles totales, à hauteur de 48,2 millions €, connaît une forte progression (+20,5 %) tout en restant inférieure aux recettes réelles totales. La capacité d'autofinancement dégagée progresse de 8,5 % sur un an et atteint 14,1 millions d'euros.

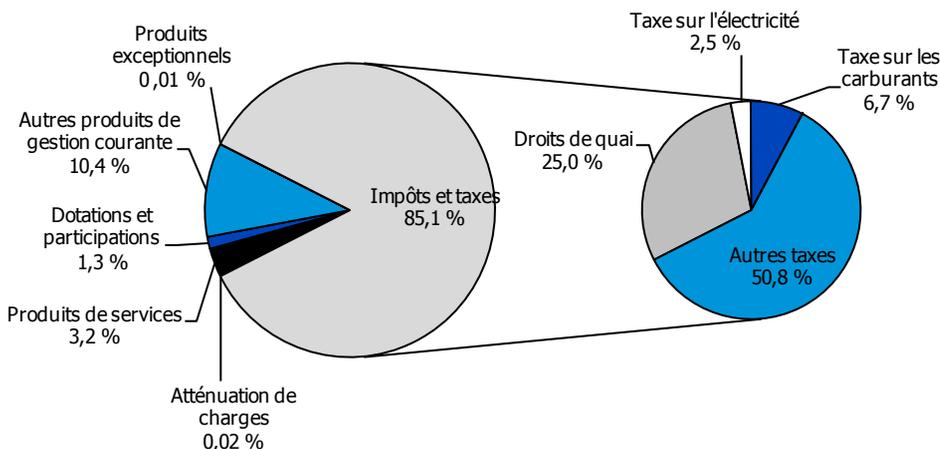
La Collectivité de Saint-Barthélemy est caractérisée par un niveau d'endettement nul, l'ensemble des dépenses étant autofinancé.

### Des recettes fiscales en hausse

Les recettes de fonctionnement affichent un rebond de 14,6 % en 2011 (+3,9 millions €) après une chute de 17,7 % en 2010. Cette variation est en ligne avec la croissance des recettes fiscales (+14,1 %). Le dynamisme du secteur touristique en 2011, premier contributeur, explique cette évolution. Les droits de quai (qui représentent 25 % des impôts et taxes) sont en hausse de 12 %. Le produit de la taxe sur les carburants affiche une progression ténue (+1,1 %) et se stabilise à 2,7 millions d'euros. La taxe sur l'électricité enregistre une forte augmentation de 38,8 % pour atteindre un million d'euros. Les autres taxes sont principalement composées de la taxe de publicité foncière et de droits d'enregistrements (à hauteur de 44 %) et de la taxe de séjour (21 %).

Par habitant, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 516 €, contre une moyenne de 3 289 € pour le cumul des trois échelons administratifs (communes, départements et régions) des régions d'Outre-mer.

### Recettes réelles de fonctionnement 2011



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

### Un accroissement des dépenses de fonctionnement

En 2011, le rythme de croissance des charges de fonctionnement reste élevé (+18,1 % après +18,2 % en 2010) : elles atteignent 26,8 millions d'euros, soit un niveau de 2 959 € par habitant contre 2 078 € à Saint-Martin.

En hausse de 15,3 %, les charges de personnel concentrent 27,6 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 37 % à Saint-Martin). Les frais généraux s'établissent à 12,6 millions € (+11,5 %).

### Une augmentation des dépenses d'investissement

Les produits d'investissement (40,6 % des recettes réelles totales) se contractent de 30,2 % pour s'établir à 28 millions €.

Les dépenses d'investissement enregistrent une augmentation de 23,7 % avec un montant de 21,4 millions d'euros. La totalité des dépenses d'investissement est allouée aux programmes en cours de réalisation.

#### Informations financières - ratios

	2010	2011
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 543 €	2 959 €
Produits des impositions directes / population	3 418 €	3 842 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	4 000 €	4 516 €
Dépenses d'équipement brut / population	2 880 €	2 345 €
Encours de la dette / population	0 €	0 €
Dotation globale de fonctionnement / population	0 €	0 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	28%	28%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	64%	65%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	48%	52%
Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement	0%	0%

Source : Collectivité de Saint-Barthélemy

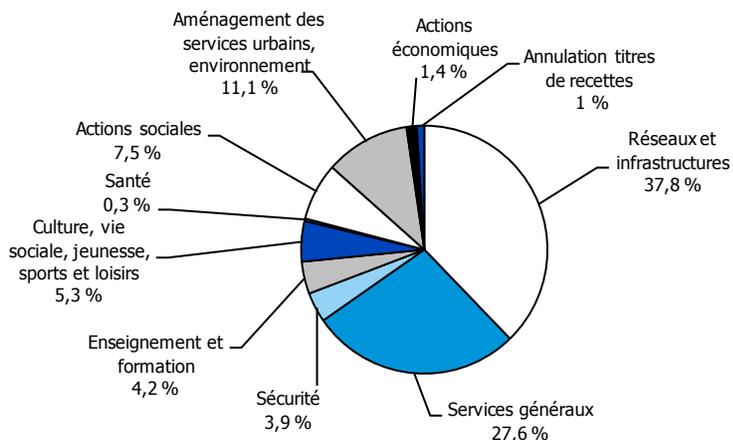
Le budget 2011 a permis la poursuite des programmes en cours mais également le lancement de nouveaux projets : les travaux d'enfouissement des réseaux aérien, la poursuite des travaux d'adduction d'eau potable, la création de la station d'épuration de Gustavia, la modernisation de la déchetterie de Public, la construction de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), la construction du centre d'hébergement pour les sportifs, la modernisation du centre équestre, les travaux de renforcement et d'aménagement de différentes zones portuaires, et enfin les modernisation de l'aéroport de Saint-Jean.

## 2. Analyse par fonction

L'analyse par fonction de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) reflète la politique économique de la Collectivité. En 2011, les dépenses réelles totales s'élèvent à 47 millions €, en hausse de 20,3 % sur un an. En raison des récents transferts de compétences à la Collectivité, les charges de fonctionnement représentent désormais 54,5 % du total (contre 42,8 % en 2009).

Premier poste de dépenses, le montant accordé aux réseaux et infrastructures s'élève à 18,2 millions €, soit 37,8 % des dépenses totales et 65 % des dépenses d'investissement. Les services généraux concentrent 27,6 % du budget alloué aux dépenses réelles, tandis que les dépenses en matière d'environnement et d'aménagement des services urbains représentent 11,1 % du montant global.

## Dépenses réelles globales 2011



Source : Collectivité de Saint-Barthélemy



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Le tourisme

Le tourisme représente la première activité économique de Saint-Barthélemy. Elle génère des emplois directs ou indirects<sup>1</sup>. Selon l'INSEE, à Saint-Barthélemy, 37 % des emplois salariés seraient liés au tourisme (soit 1 700 emplois) contre 28 % à Saint-Martin et un peu moins de 6 % dans les départements d'Outre-mer. La branche de l'hôtellerie et de la restauration occuperait les deux tiers des emplois touristiques et constituerait à ce titre l'employeur le plus important.

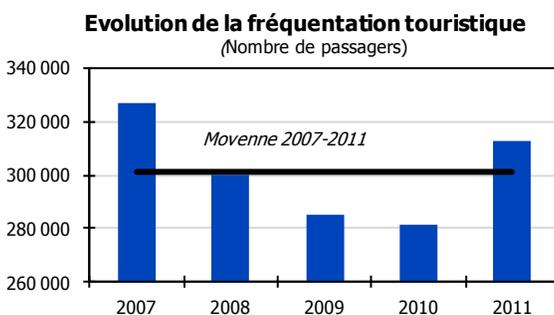
L'économie de Saint-Barthélemy est principalement tournée vers une clientèle haut de gamme en majorité nord-américaine attirée par le caractère exclusif, sûr et rare de la destination. Dans un souci de préserver l'attrait de l'île pour cette clientèle privilégiée, la Collectivité a toujours été très attentive à la maîtrise du développement touristique.

La crise économique et financière affectant les Etats-Unis en 2007 a entraîné depuis cette date un fléchissement continu de la fréquentation touristique de l'île qui s'est établie à 281 272 visiteurs en 2010.

### En 2011, l'activité retrouve des résultats voisins de ceux d'avant crise

Après trois années de baisse consécutives, le nombre de visiteurs à Saint-Barthélemy progresse significativement en 2011 (+11,3 %), stimulé par le retour à la croissance du trafic aérien (+6,8 %) et de l'activité de croisière (+25,4 %), ainsi que par un dynamisme plus marqué de l'activité de plaisance et du trafic passagers par ferry. Près de 313 000 passagers ont ainsi été accueillis sur l'île, un volume qui rapproche la fréquentation touristique de ses niveaux d'avant-crise. En 2011, les visiteurs entrant à Saint-Barthélemy arrivent désormais principalement par voie maritime (52 % contre 45 % en 2007), tandis que la part du transport aérien de passagers dans le trafic total a diminué de 8 points et ne représente plus que 48 % du trafic en 2011.

Cette évolution favorable de l'activité est ressentie par l'ensemble des professionnels du secteur. Les produits de la taxe de séjour perçus sur les nuitées d'hôtels et les locations de villas franchissent, pour la première fois depuis leur application en 2008, la barre des 4 millions d'euros.



Sources : Aéroport Gustave III, Port de Gustavia

<sup>1</sup> L'emploi et la formation liés au tourisme en Guadeloupe, AntianeÉchos n°12, mars 2009

# 1. L'hébergement

L'offre d'hébergement touristique de Saint-Barthélemy est constituée d'environ 70 % de villas et de 30 % d'hôtels. La clientèle est majoritairement nord-américaine (70 %) en raison de la proximité de la destination avec les Etats-Unis et de la densité des liaisons aériennes entre ce pays et l'aéroport Princess Juliana de Sint-Maarten.

Depuis fin 2008, le Comité du tourisme en collaboration avec l'Association des Hôteliers a entamé des actions de diversification de ses marchés pour attirer une clientèle russe, européenne et sud-américaine. Bien qu'encore marginale, la part des vacanciers en provenance du continent sud américain continue de progresser (+10 % pour la saison 2009-2010). Cette clientèle est bien plus présente pendant les périodes de fêtes de fin d'année et représenterait selon les professionnels environ 30 % de la clientèle des hôtels et des villas. Afin de rendre cette région plus attractive au cours des périodes d'été et de diversifier les marchés émetteurs, un accord a été signé le 2 novembre 2010 entre Saint-Martin et la compagnie aérienne COPA AIRLINES qui assurent une liaison directe Panama/Sint Maarten depuis le 18 décembre 2010.

## 1.1 LES VILLAS

Le parc de logements touristiques de Saint-Barthélemy se distingue par la part prépondérante des villas de standing, souvent propriétés d'étrangers, notamment nord-américains, qui proposent leurs résidences à la location. Le Comité du tourisme de Saint-Barthélemy estime à 450 le nombre de villas proposées à la location sur l'île en 2011. La location de villas est particulièrement prisée par la clientèle américaine (à 70 % environ) d'une moyenne d'âge de l'ordre de 55 ans. Ce marché a crû en moyenne de 5 % par an sur la période 2000-2007 et s'est ensuite essoufflé en 2008 avec la crise économique et financière survenue aux Etats-Unis à l'été 2007. En 2011, la conjoncture économique plus favorable semble avoir bénéficié aux loueurs de villas : le produit de la taxe de séjour perçu sur les locations augmente sensiblement de 10,4 %, passant de 1,47 million d'euros à 1,63 million d'euros.

## 1.2 L'HOTELERIE

L'activité hôtelière qui représente environ 30 % de l'offre totale d'hébergement est également bien orientée. Les professionnels se disent satisfaits des résultats annuels obtenus. Saint-Barthélemy compte 32 hôtels ou assimilés, disposant d'une capacité d'accueil de 543 chambres. L'hôtellerie est principalement composée de petits établissements. En 2011, sur les 32 hôtels en activité, 23 étaient composés de moins de 20 chambres, 6 comptaient entre 20 et 39 chambres et seulement trois établissements proposaient plus de 40 chambres.

	2008		2009		2010		2011	
	ch*	Hotels	ch*	Hotels	ch*	Hotels	ch*	Hotels
<b>5*</b>								
<b>4* et 4* Luxe</b>	234	8	302	9	302	9	302	9
<b>3*</b>	84	5	109	6	109	6	109	6
<b>1*, 2* et NC</b>	202	17	132	17	132	17	132	17
<b>TOTAL</b>	<b>520</b>	<b>30</b>	<b>543</b>	<b>32</b>	<b>543</b>	<b>32</b>	<b>543</b>	<b>32</b>

ch\* = chambres

Source : Comité du tourisme de Saint-Barthélemy

## 2. Les activités de croisière et de plaisance

### 2.1 LA CROISIÈRE

L'activité de croisière enregistre une forte croissance en 2011, notamment parce que le port de Saint-Barthélemy a été épargné par la houle du nord entre les fêtes de fin d'année. L'an dernier à la même période, en effet, les mauvaises conditions météorologiques avaient entraîné la fermeture temporaire du port et l'annulation de 11 escales de navires. En 2011, 189 paquebots ont accosté au port de Gustavia, soit 34 de plus qu'en 2010. Le nombre de croisiéristes débarqués s'élève à 42 707, il est en hausse de 12,4 % sur un an.

#### Evolution du tourisme de croisière à Saint-Barthélemy (entrées)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.11/10
Paquebots	232	212	205	188	147	156	155	189	21,9%
Passagers	56 300	54 593	45 636	45 039	42 477	47 732	38 005	42 707	12,4%

Source : Port de Gustavia

### 2.2 LA PLAISANCE

L'île de Saint-Barthélemy ne possédant pas de marina, le port de Gustavia accueille les bateaux de plaisance au même titre que les ferries et paquebots de croisière. Les plaisanciers constituent une part de plus en plus importante des passagers arrivés au port. Au cours de ces dernières années, leur poids s'est accru passant de 19 % en 2002 à 25 % en 2011.

La reprise de l'activité de plaisance amorcée en 2010 s'est confortée en 2011. Saint-Barthélemy a accueilli 5 545 bateaux de plaisance ce qui représente une progression de 9,9 % sur un an (contre +7,4 % en 2010). Le nombre de passagers débarqués (39 787) est également en hausse sensible (+13,2 % contre +10,3 % fin 2010).

Ces résultats positifs résultent d'importants investissements de la collectivité au cours des dernières années permettant d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle avec :

- la mise en place de redevances à quai plus attractives que dans les autres îles de la Caraïbe.
- l'entretien général des infrastructures et du bâtiment de la capitainerie,
- La poursuite d'organisation de manifestations culturelles et sportives, de courses nautiques comme la « Concarneau - Saint-Barth » (biennal), ou la Saint-Barthélemy Bucket qui contribuent d'année en année à dynamiser la destination ;

En 2010, le port a réalisé des travaux de réfection de la Gare maritime suite au passage de l'ouragan EARL les 28 et 29 août 2010. Par ailleurs, les travaux de construction du « quai de l'Hôtel de la collectivité » ont débuté, permettant de consolider le terrain d'assise du bâtiment face aux différents phénomènes météorologiques. Ce quai permettra aussi la création de 24 places supplémentaires pour les plaisanciers et pour des unités de 10 mètres environ.

#### Evolution du tourisme de plaisance à Saint-Barthélemy (entrées)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var.11/10
Yachts	4913	5029	5259	5589	4986	4698	5047	5545	9,9%
Passagers	33 072	32 631	35 966	39 364	34 564	31 834	35 142	39 787	13,2%

Source : Port de Gustavia

## Section 2

# Les transports

### 1. Les activités portuaires

#### 1.1 TRAFIC DE MARCHANDISES

Les marchandises importées à Saint-Barthélemy proviennent essentiellement des Etats-Unis, via la compagnie Tropical Shipping, et de métropole, via la compagnie CMA-CGM. Pour cette dernière, les marchandises transitent par le Port Autonome de Guadeloupe.

En 2011, le port de commerce a conforté la reprise de son activité. Le nombre de conteneurs continue d'augmenter à un rythme soutenu (+8,2 % en 2011). Avec un total de 4 190 équivalents vingt pieds (EVP), il atteint un nouveau record. Le nombre de cargos ayant fait escale est passé de 609 en 2010 à 862 en 2011, soit 253 escales de plus. Une croissance marquée sur toutes les catégories de marchandises est également observée. Le nombre de véhicules importés poursuit son augmentation pour s'établir à 767 en 2011, un chiffre en hausse de plus de 46 % depuis 2009. On note une progression des intrants du BTP, dont la plupart avait diminué en 2010 : +5,5 % pour le parpaing, +18,9 % pour le gravier et +6,0 % pour le ciment.

#### Trafic de marchandises

	2007	2008	2009	2010	2011	Var 11/10
Cargos (nombre)	688	622	596	609	862	41,5%
Conteneurs EVP (nombre)	3 828	3 601	3 540	3 874	4 190	8,2%
Ciment (tonnes)	15 927	14 567	16 303	14 647	15 528	6,0%
Sable (tonnes)	53 420	56 100	52 349	52 934	54 781	3,5%
Gravier (tonnes)	39 642	40 200	41 850	31 482	37 435	18,9%
Parpaing (unités)	132 925	117 930	146 210	97 600	102 950	5,5%
Véhicules légers (nombre)	770	564	523	678	767	13,1%

Source : Régie du droit de quai

#### 1.2 TRAFIC DE PASSAGERS

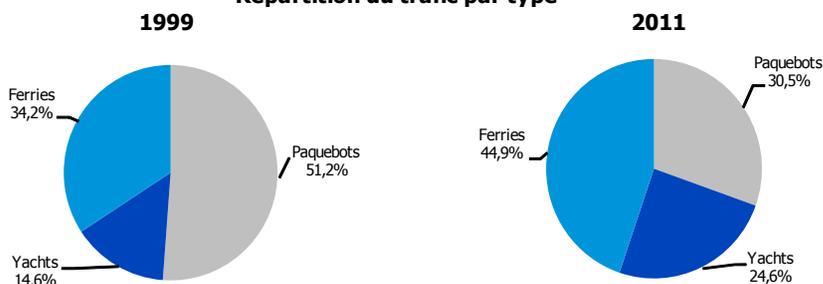
Le port de Gustavia accueille trois types de passagers :

- les visiteurs arrivant par ferries. Quatre compagnies maritimes assurent une liaison régulière avec Saint-Martin : Voyager, Great Bay Express, The Edge et la West Indies Ferry's Express installée depuis le quatrième trimestre 2011. Les liaisons maritimes vers les autres îles (Saint-Kitts et Nevis, Anguilla, Saba), ne peuvent être proposées de manière régulière compte tenu des conditions maritimes.
- les croisiéristes des paquebots<sup>1</sup> basés dans les différents ports des Antilles, aux îles Vierges américaines, à Miami, à Porto Rico ou encore dans la partie hollandaise de Saint-Martin ;
- les voyageurs arrivant sur des yachts.

<sup>1</sup> Le trafic des paquebots de croisière demeure volontairement limité, la Collectivité ne disposant pas de la logistique et des infrastructures nécessaires (sécurité, taxis ou bus, quai d'accostage), et souhaitant privilégier un tourisme haut de gamme.

Entre 1999 et 2011, la structure du trafic maritime s'est profondément modifiée. En 2011, les visiteurs accueillis à Saint-Barthélemy arrivent désormais principalement par ferries (44,9 % contre 34,2 % en 1999) tandis les passagers de croisière ne représentent plus que 30,5 % du trafic maritime (51,2 % en 1999). La part des plaisanciers a presque doublé, passant de 14,6 % à 24,6 % au cours de la période sous revue.

### Répartition du trafic par type



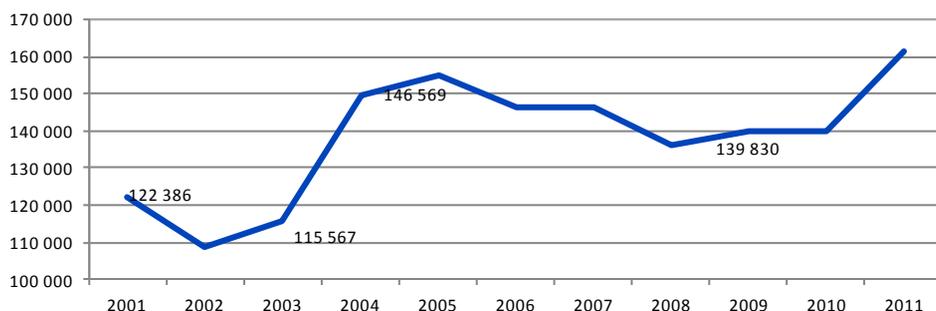
Source : Port de Gustavia

Source : Port de Gustavia

En 2011, l'activité de transport de passagers a connu une croissance marquée. Le port de plaisance a accueilli 161 436 passagers<sup>1</sup>, soit une hausse du trafic de 15,2 % sur un an (contre +0,2 % en 2010). Le nombre de croisiéristes, en baisse de 20,6 % en 2010 en raison des mauvaises conditions météorologiques, enregistre en 2011 une hausse sensible (+29,6 %). Les activités de plaisance et de transport de passagers en ferry poursuivent leur croissance à un rythme soutenu (respectivement +13,2 % et +8,1 %).

Le trafic inter-îles a pu être stimulé par l'arrivée d'une nouvelle compagnie, la West Indies Ferry/Express ainsi que par la mise en service d'un nouveau navire de la compagnie Voyageur, le Voyageur 3. Par ailleurs, comme l'an dernier, des événements nautiques tels que les voiles de Saint-Barth, la Saint-Barth Bucket ou encore la West Indies Regatta ont permis de drainer un flux important de touristes.

### Le trafic maritime de passagers depuis 2001



Source : Port de Gustavia

<sup>1</sup> Croisiéristes, plaisanciers et visiteurs arrivant par ferries

## Passagers arrivés au port

	2007	2008	2009	2010	2011	nombre Variation 11/10
Paquebots	45 039	42 477	47 732	38 005	49 245	29,6%
Yachts	39 364	34 564	31 834	35 142	39 787	13,2%
Ferries	61 817	59 100	60 264	66 988	72 404	8,1%
<b>Total</b>	<b>146 220</b>	<b>136 141</b>	<b>139 830</b>	<b>140 135</b>	<b>161 436</b>	<b>15,2%</b>

Source : Port de Gustavia

## 1.3 TRAVAUX ET PERSPECTIVES

En 2011, le port a réalisé des travaux d'entretien général des infrastructures et du bâtiment. A la fin de la saison 2011/2012, la construction d'une salle d'enregistrement et d'attente pour les voyageurs au départ est prévue, ainsi qu'un abri pour ceux qui fréquentent le lieu. L'extension des terre-pleins de 1 200 m<sup>2</sup> programmée courant 2012 avec la rectification du quai de dépotage et la restructuration complète de cette installation permettra aux entreprises comme au personnel de travailler dans de meilleures conditions.

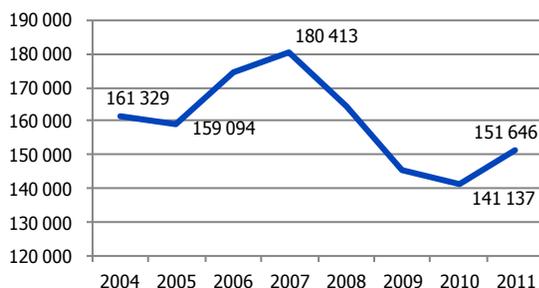
## 2. Les activités aéroportuaires

Avec plus de 30 000 mouvements d'avions par an, l'aéroport de Saint-Jean Gustave III s'impose depuis quelques années comme l'aérodrome français le plus actif de sa catégorie en termes de trafic. Sa piste permet d'accueillir des appareils d'une capacité équivalente à une vingtaine de places.

Après un maximum atteint en 2007, suivi d'un recul continu jusqu'en 2010, le trafic à l'aéroport de Saint-Jean affiche une reprise sensible en 2011 (+7,4 % sur un an). Le nombre de passagers accueillis s'élève à 151 646<sup>1</sup> ; il dépasse son niveau de 2009 mais reste inférieur de 6,8 % (-12 600 passagers) à celui de 2008, année d'entrée dans la crise.

Les liaisons avec l'aéroport de Juliana, qui représentent deux-tiers du trafic, retrouvent un dynamisme plus marqué (+6,4 % après +2,9 % en 2010). Le trafic dit « national » avec les aéroports de Pointe-à-Pitre et Grand-Case, en forte baisse un an auparavant, affiche une hausse respective de 16,4 % et 1,4 %. La plus forte augmentation est à mettre à l'actif du réseau international avec les aéroports des autres îles de la Caraïbe non françaises (San Juan, Anguilla et Antigua) qui augmente de 28,8 % en 2011 après +8,1 % en 2010.

Evolution du trafic aérien de passagers\*  
(en nombre)



Source : Aéroport Gustave III

\* Commercial et non commercial

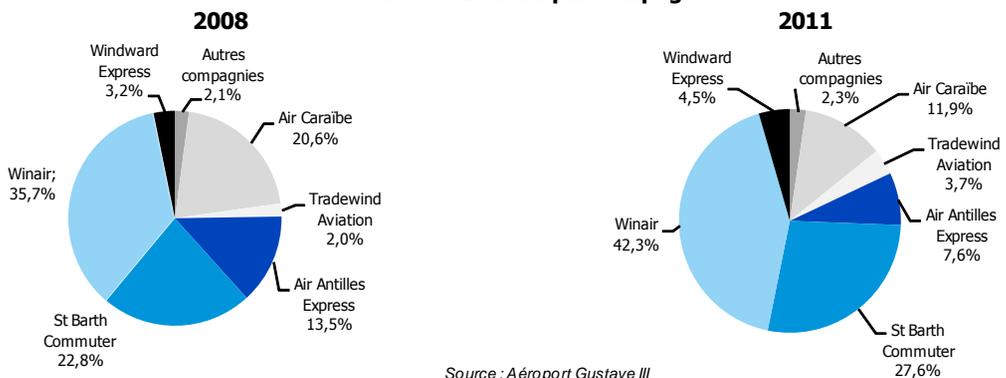
<sup>1</sup> Cette évolution concerne le trafic total de passagers qui comprend le trafic de passagers commercial et non commercial.

Trafic passagers commercial par aéroport (hors transit)	2008	2009	2010	2011	var 11/10	Part en 2011
Juliana, Sint-Marteen	96 323	86 499	89 027	94 704	6,4%	63%
Le Raizet, Pointe-à-Pitre	38 868	28 877	23 077	26 854	16,4%	18%
Grand-Case, Saint-Martin	18 194	20 050	18 571	18 828	1,4%	12%
Autres aéroports internationaux	8 714	7 686	8 307	10 702	28,8%	7%
Autres aéroports nationaux	144	57	84	57	-32,1%	0%
<b>Total</b>	<b>162 243</b>	<b>143 169</b>	<b>139 066</b>	<b>151 145</b>	<b>8,7%</b>	<b>100%</b>

Source : Aéroport Gustave III

En 2011, quatre principales compagnies aériennes opèrent sur Saint-Barthélemy. Il s'agit en premier lieu de Winair qui dessert l'île depuis Sint-Maarten et représente 42 % du trafic total, soit 63 908 passagers mais sa progression sur un an est faible (+1,1 %). Saint-Barth Commuter, deuxième compagnie en nombre de passagers, conserve 28 % des parts de marché (41 745 passagers) et progresse de 5,9 % sur un an. Les compagnies Air Caraïbes (12 % du trafic) et Air Antilles Express (8 % du trafic) qui assurent la liaison Pointe-à-pitre/Saint-Barth voient leur trafic augmenter respectivement de 20,4 % et 24,6 %.

### Trafic commercial par compagnie



Source : Aéroport Gustave III

L'aéroport de Saint-Jean Gustave III, propriété du Conseil général de la Guadeloupe, est géré par la Collectivité de Saint-Barthélemy depuis février 2002. La dimension de la piste ne permettant pas l'accueil de gros porteurs, Saint-Jean Gustave III s'appuie sur les aéroports Pôle Caraïbe de Pointe-à-Pitre et Princess Juliana de Sint-Maarten, qui permettent le transit des passagers vers Saint-Barthélemy. De nombreux avions en provenance de Grand-Case (partie Française de Saint-Martin) permettent aussi de relier Saint-Barthélemy à la collectivité voisine, mais ce marché reste très concurrencé par les liaisons maritimes, moins onéreuses. Enfin, l'aéroport accueille de nombreux avions privés appartenant à une clientèle touristique fortunée.

Dans le domaine de l'exploitation, le fait marquant de 2011 a été le lancement du processus de certification de l'aéroport, conformément aux exigences imposées par les règlements internationaux de l'aviation civile (OACI). En matière d'investissement aéroportuaire, le programme de modernisation des infrastructures destinées à l'accueil des visiteurs a été poursuivi. Le nouvel espace de la galerie marchande et la réfection de la façade de l'aérogare ont été livrés en décembre 2011. Parallèlement, l'adaptation des équipements a été poursuivie : réaménagement du circuit piéton côté piste pour les passagers, déploiement du contrôle d'accès sécurisé destinés au personnel, et la mise en exploitation du système de vidéo protection de la zone publique de l'aéroport.

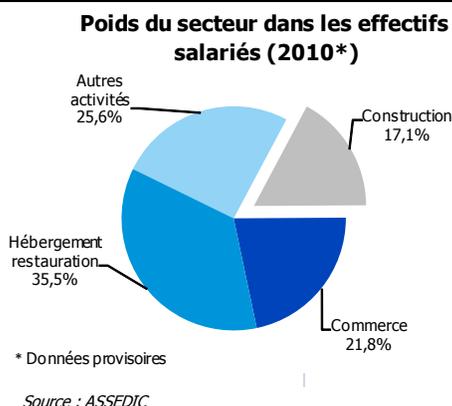
## Section 3

# Le bâtiment et les travaux publics

### 1. Présentation du secteur

Le secteur du bâtiment et des travaux publics constitue, avec le tourisme, une activité clef de l'économie de Saint-Barthélemy.

Avec 17,1 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC en 2010, le BTP représente le troisième secteur pourvoyeur d'emploi après celui de l'hôtellerie restauration (35,5 %) et le secteur du commerce et réparation de véhicules (21,8 %). Le nombre de salariés travaillant dans le secteur a toutefois diminué par rapport à 2009 (-16,9 %) et représente 572 personnes en 2010 contre 688 l'année précédente.



Au début des années 2000, l'investissement immobilier sur l'île provenait d'une part de la demande domestique, et d'autre part d'une clientèle internationale (américaine notamment) séduite par la destination. La période 2005-2007 se caractérise par une période de surchauffe, causée par l'apparition de comportements spéculatifs. Alors que 2007 a été marqué par un véritable emballement du marché, avec une très forte hausse des prix des terrains et des loyers, la crise du tourisme amorcée en 2008 avec un taux de change euro-dollar défavorable<sup>1</sup> ainsi que le nouveau code de l'urbanisme, adopté à la suite du passage au statut de COM, ont engendré un ralentissement de l'activité.

Depuis la crise, il semble que la clientèle se soit reportée sur les biens les moins onéreux (villas de l'ordre de 2 M€) et la clientèle américaine est beaucoup moins présente. En 2011, le marché immobilier à Saint-Barthélemy reste plutôt atone, dans la lignée de 2010, selon les professionnels du secteur. L'activité de travaux publics semble, quant-à-elle, mieux orientée, avec la poursuite de plusieurs chantiers importants en 2011.

### 2. Activité du BTP en 2011

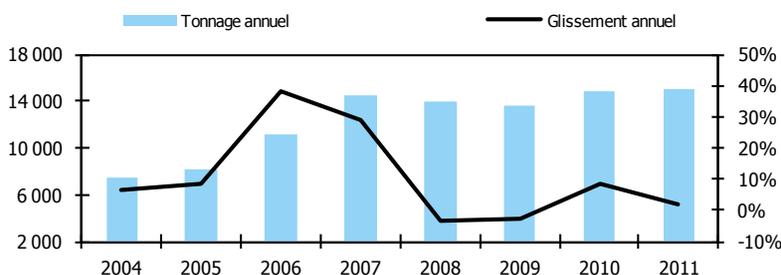
L'activité du BTP se conforte en 2011 et la plupart des statistiques relatives à l'activité sont en hausse. Le nombre de permis de construire délivrés progresse de plus de 15 % et la consommation de ciment de 1,9 % en glissement annuel en 2011 (après +8,4 % en 2010). Les droits de quai, qui s'appliquent à la fois aux importations de biens de consommation et de matériaux de construction, sont en hausse de 12 %.

<sup>1</sup> Contrairement à la location, la vente de villas à Saint-Barthélemy est réalisée en euros.

Parmi les projets majeurs en 2011, la construction de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) se poursuit, l'achèvement est prévu pour décembre 2013. Le coût global du projet est de 15 000 000 € et est financé directement, à plus de 95 %, par les fonds de la Collectivité. La Collectivité poursuit également les travaux d'adduction d'eau potable afin d'augmenter le potentiel de raccordement de la population ainsi que les travaux d'enfouissement des réseaux aériens et ceux visant à moderniser la déchetterie de Public. En ce qui concerne la protection de l'environnement, les travaux relatifs à la création de la station d'épuration de Gustavia (4 300 000 €) se poursuivent et devraient s'achever en septembre 2012.

Plusieurs travaux de rénovations du réseau routier sont entrepris : rue du Général de Gaulle (1 085 000 €), route d'Anse des Cayes (2 100 000 €), rue des Normands et rue St-Thomas à Gustavia (pour un total de 1 030 000 €). Des équipements à vocation ludique sont également achevés ou engagés, notamment : la finalisation des tribunes et des abords du tennis, l'aménagement de terrains de beach-volley et du centre d'hébergement pour les sportifs ainsi que la modernisation du centre équestre. Au total, 1 500 000 € sont dévolus aux structures liées aux activités sportives.

### Consommation de ciment



Source : Ciments Antillais

### Permis de construire

	2007	2008	2009	2010	2011	Nombre Var. 11/10
<b>Demandes enregistrées</b>	<b>298</b>	<b>330</b>	<b>252</b>	<b>274</b>	<b>276</b>	<b>0,7%</b>
Logements autorisés	127	129	97	101	140	38,6%
Commerces autorisés	6	7	7	3	15	400,0%
Extensions autorisées	38	49	43	55	72	30,9%
Autres autorisations*	16	51	55	59	24	-59,3%
<b>Total autorisations</b>	<b>187</b>	<b>236</b>	<b>202</b>	<b>218</b>	<b>251</b>	<b>15,1%</b>

Source : Service de l'urbanisme / Collectivité de Saint-Barthélemy

\* Permis d'aménagement (aires de stationnement, de loisir, etc)

En 2011, la croissance de l'encours des crédits à l'habitat des ménages s'inscrit en hausse de 13 % (+13,9 millions € sur un an), contre 18,4 % en 2010, pour s'établir à 120,8 millions €. Pour la clientèle des entreprises, un redressement du crédit à l'habitat est observé en 2011 (+28,4 % ; soit 3,2 millions € contre -20,1 % ; soit -2,9 millions € en 2010).

Au dernier recensement (2009), l'île de Saint-Barthélemy comptait 3 922 logements dont 3 616 résidences principales et 231 résidences secondaires et logements occasionnels.

# Section 4

## L'énergie et l'eau

### 1. Energie

L'île de Saint-Barthélemy est dépendante de l'extérieur pour la production de son énergie électrique qui est presque exclusivement d'origine fossile, à la fois coûteuse et polluante.

Production d'électricité ( en MWh)							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Var 2011/2010
EDF	90 573	91 961	73 191	73 135	75300	75416	0,2%
Aggreko	0	356	15 524	17 795	19 000	20 411	7,4%
<b>Total</b>	<b>90 573</b>	<b>92 317</b>	<b>88 715</b>	<b>90 930</b>	<b>94 300</b>	<b>95 827</b>	<b>1,6%</b>

Source : EDF

EDF dispose d'une centrale thermique diesel constituée de 6 moteurs d'une puissance totale de 18 MW. Le système électrique est déficitaire depuis 2007 et a été renforcée fin 2007 avec la mise en place de groupes de secours. Cette centrale d'appoint d'une puissance de 8 MW est gérée en collaboration avec EDF par la société Aggreko. Face à cette situation de déséquilibre, la Collectivité a lancé plusieurs initiatives. Depuis 2010 une campagne de maîtrise de l'énergie est menée avec le soutien d'EDF. Parallèlement, la puissance de raccordement des nouvelles constructions est désormais limitée à 6 KW jusqu'au retour de l'équilibre offre/demande. Le projet d'extension de la centrale EDF prévoit la construction de deux nouveaux moteurs d'une puissance unitaire de 8 MW. Leur mise en service est prévue pour 2013.

En raison du développement économique et surtout de la croissance démographique, la consommation d'électricité n'a cessé de croître au cours de la période récente (sauf en 2008) : +61,2 % entre 2001 et 2011. La production d'électricité atteint son niveau le plus élevé en 2011 avec une production de 95 827 MWh, en augmentation de 1,6 % sur un an. Les abonnés recensés à Saint-Barthélemy s'élèvent à 4 939.

Conscients de leur dépendance énergétique et des risques liés à des réseaux électriques non reliés, EDF à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, GEBE à Sint Maarten et ANGLEC à Anguilla travaillaient dans le cadre du programme européen INTERREG III-B Espace Caraïbes à l'interconnexion des trois îles. Le projet avait pour objectif de :

- diminuer le coût global de fonctionnement, grâce à un étalement optimisé des pics de consommation sur l'ensemble des îles et mutualiser les moyens de production;
- lisser les coûts d'investissement, éviter les coupures de courant et réduire le risque de pannes généralisées, améliorer la qualité des services rendus aux clients et avoir des effets positifs sur l'environnement en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.

Suite à l'avis défavorable émis en janvier 2007 par la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy et à son retrait, ce projet d'interconnexion des réseaux est actuellement à l'arrêt.

Saint-Barthélemy se tourne également vers les énergies renouvelables. La collectivité a mis en place un mécanisme d'aide à l'équipement en chauffe-eau solaire et panneaux photovoltaïques : une enveloppe de 100 000 euros, inscrite au budget de la collectivité pour l'exercice 2011, a été adoptée et votée par le Conseil Territorial le 30 décembre 2010. Un projet de parc éolien est également à l'étude. Selon le bilan prévisionnel d'EDF, à horizon 2020, la production d'électricité via les énergies renouvelables (essentiellement via la production d'énergie photovoltaïque) pourrait atteindre 12 GWh soit 10 % du bilan énergétique.

## 2. Eau

---

### 2.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION

La Collectivité de Saint-Barthélemy connaît un déficit chronique d'eau en raison de la faible pluviométrie et du manque de ressources naturelles en eau potable (sources et nappes phréatiques). En 2011, elle a alloué un budget de 18,2 millions € au financement de travaux routiers et de réfection des réseaux. Ainsi la Collectivité a poursuivi les travaux d'adduction d'eau potable afin d'augmenter le potentiel de raccordement de la population. Des travaux ont été conduits sur la route du bord de mer entre Saint-Jean et Lorient : ce chantier permet la pose d'une conduite d'eau potable supplémentaire reliant le réservoir de Colombier à celui de Vitet. L'objectif à terme est d'améliorer la distribution vers les quartiers du vent (secteur en fin de réseau de distribution).

Saint-Barthélemy compte une unité de dessalement classique par vaporisation et trois unités de dessalement d'eau de mer fonctionnant suivant le procédé d'osmose inverse, de technologie plus récente et plus performante. La Collectivité dispose d'une capacité de stockage de 2 500 m<sup>3</sup>. Les réservoirs de Colombier et de Vitet stockent chacun 1 000 m<sup>3</sup> et l'unité de production 500 m<sup>3</sup>. Des opérations de renouvellement du réseau se sont poursuivies en 2011 dans les secteurs de Saint-Jean/Lorient, Anse des Cayes et Gustavia.

La Générale des Eaux distribuait l'eau à Saint-Barthélemy par l'entremise d'un contrat d'affermage qui a pris fin le 12 août 2010. Après le lancement d'un appel d'offres, le contrat de gestion a été attribué pour trois ans à la Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics (CGSP), filiale du groupe Saur, pour un montant annuel de 696 260 €.

Le taux de rendement technique<sup>1</sup> du réseau de distribution est évalué à 66 % en 2011, soit une amélioration de deux points sur un an. La CGSP, nouveau prestataire, s'est engagé à rendre plus efficient le rendement du réseau, avec pour objectif de le faire passer à 75 %. Cette amélioration s'est manifestée en 2011 par le renforcement de la télégestion du système, la mise en place de détecteurs acoustiques des fuites (les permalogs), le remplacement de trois pompes sur les sites de stockage, et le nettoyage des réservoirs de Colombier et Vitet.

En 2011, le prix moyen du m<sup>3</sup> vendu au client incluant les coûts de production et de distribution varie selon le niveau de consommation : de 3,049 €/m<sup>3</sup> à 12,20 €/m<sup>3</sup>. La CGSP compte 3 385 clients abonnés en 2011.

---

<sup>1</sup> Rapport entre le volume facturé et le volume produit

## 2.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES

En l'absence de réseau d'assainissement collectif, la collectivité de Saint-Barthélemy gère l'assainissement de l'île via un service public d'assainissement non collectif (SPANC), opérationnel depuis 2005. En matière d'eau pluviale, elle investit régulièrement dans la réfection ou l'aménagement des caniveaux (travaux de réfection de la chaussée des Hauts de Saint-Jean, de la rue du Général de Gaulle à Gustavia, réaménagement de ceux d'Anse des Cayes, réalisation et finalisation d'importants tronçons routiers et de leurs chaussées programmées à Saint-Jean/Lorient, Petite Saline et au Col de Grands Fonds). Par ailleurs, elle dispose d'une station d'une capacité de 300 équivalents-habitants qui traite uniquement les effluents des bâtiments communaux et publics (écoles, collège et hôpital). En outre, la majorité des hôtels de l'île est dotée de mini stations de traitement permettant une réutilisation des eaux usées pour l'arrosage des espaces verts.

Au mois d'août 2010, les travaux de construction d'une station d'épuration publique, d'une capacité de 3 500 Eq/h<sup>1</sup>, ont démarré sur le site de Petits Galets à Gustavia, pour un investissement d'environ 4,6 millions €. Cette station sera opérationnelle fin 2012. Elle est dimensionnée pour collecter les eaux usées de Gustavia, toutes les matières de vidange issues des fosses toutes eaux, ainsi que les graisses (des restaurants en particulier) et les boues des petites stations d'assainissement non collectif aujourd'hui collectées par pompage. Le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) de l'Etat intervient dans le financement à hauteur de 500 000 €. Parallèlement a été construit une digue de protection anticyclonique de la station d'un coût global de 11 500 000 €. Le système choisi par la Collectivité intègre une technique de traitement des eaux usées de type membranaire assurant une filtration des eaux usées de l'ordre du micron. Une plateforme de compostage en construction lui sera également associée afin de valoriser les végétaux et les boues produites par la station.

En 2011, a débuté la construction du poste de relevage des eaux usées de Gustavia. Celui-ci recevra toutes les eaux d'assainissement avant de les renvoyer vers la station d'épuration publique. En parallèle, la pose du réseau d'assainissement collectif se poursuit : en juin 2012, 50 % des routes de Gustavia sont déjà raccordées à la future station d'épuration.

---

<sup>1</sup> Equivalent par habitant

# Section 5

## L'éducation

Dans la collectivité de Saint-Barthélemy, l'Etat reste compétent en matière d'éducation.

### 1. Etablissements scolaires

A la rentrée scolaire 2011-2012, Saint-Barthélemy compte cinq établissements scolaires : quatre du premier degré (deux écoles publiques et deux privées) et un collège. La construction d'une nouvelle école primaire en dehors de Gustavia est toujours à l'état de projet.

Il n'existe pas de lycée ni d'établissement d'enseignement supérieur sur l'île. Toutefois, depuis 2008, le collège Mireille Choisy a ouvert une classe de seconde générale, qui propose aux élèves les options les plus courantes. Ce dispositif est reconduit chaque année, sous condition qu'un quota minimum de 20 élèves soit atteint. Par ailleurs, la collectivité a mis en place des subventions et des aides spécifiques en faveur des familles rencontrant des difficultés à financer la poursuite de la scolarisation de leurs enfants hors de la collectivité.

#### Nombre d'établissements scolaires pour la rentrée 2011-2012

1er degré		2nd degré	
<b>Enseignement public</b>	<b>2</b>	<b>Enseignement public</b>	<b>1</b>
Préélémentaire	1	Collèges	1
Elémentaire et élémentaire spécialisé	1	Lycées	0
<b>Enseignement privé</b>	<b>2</b>	<b>Enseignement privé</b>	<b>0</b>
Préélémentaire	0	Collèges	0
Elémentaire et élémentaire spécialisé	2	Lycées	0
<b>Ensemble 1er degré</b>	<b>4</b>	<b>Ensemble 2nd degré</b>	<b>1</b>

Source : Rectorat de la Guadeloupe

### 2. Effectifs

#### 2.1 LE CORPS ENSEIGNANT

En 2011, le corps enseignant de Saint-Barthélemy est constitué de 50 professeurs dont 33 exerçant une activité dans le second degré. Cet effectif comprend 19 enseignants non titulaires travaillant dans les écoles privées de l'île. Une grande partie des enseignants recrutés viennent de l'extérieur.

### **Effectifs des personnels ayant une activité**

IATOSS*	2
Personnel 1er degré	17
Personnel 2nd degré	33
Personnel de direction et d'inspection	1
Personnel d'éducation et d'orientation	1
<b>Ensemble</b>	<b>54</b>

\* IATOSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, social et de santé

Source : Rectorat de Guadeloupe

## 2.2 LES ELEVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 847 élèves du premier degré et 415 du second degré étaient scolarisés à Saint-Barthélemy, soit une progression respective de 6,7 % et 3,2 %. Les élèves scolarisés sont d'origines très variées et le multilinguisme est très présent.

### **Nombre d'élèves du 1er et du 2nd degré**

1er degré	11/12	10/11	Variation	2nd degré	11/12	10/11	Variation
<b>Enseignement public</b>	<b>415</b>	<b>395</b>	<b>5,1%</b>	<b>Enseignement public</b>	<b>415</b>	<b>402</b>	<b>3,2%</b>
Préélémentaire	146	116	25,9%	Collèges	415	402	3,2%
Elémentaire et élémentaire spécialisé	269	279	-3,6%	Lycées	0	0	-
<b>Enseignement privé</b>	<b>432</b>	<b>399</b>	<b>8,3%</b>	<b>Enseignement privé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Préélémentaire	182	154	18,2%	Collèges	0	0	-
Elémentaire et élémentaire spécialisé	250	245	2,0%	Lycées	0	0	-
<b>Ensemble 1er degré</b>	<b>847</b>	<b>794</b>	<b>6,7%</b>	<b>Ensemble 2nd degré</b>	<b>415</b>	<b>402</b>	<b>3,2%</b>

Source : Rectorat de Guadeloupe

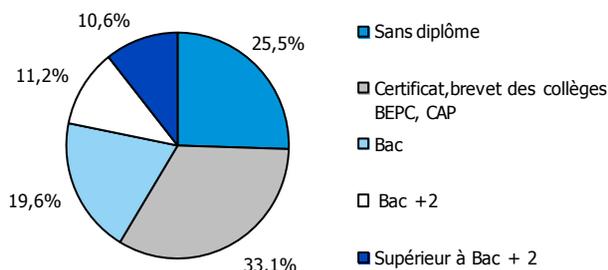
Les résultats enregistrés par le système scolaire sont satisfaisants. Pour illustration, le collège a été classé cinquième de l'Académie de Guadeloupe sur les résultats au diplôme national du brevet en 2011.

Selon les chiffres du rectorat, en 2011, dans le public il y aurait à Saint-Barthélemy en moyenne 24,4 élèves par enseignant dans le 1<sup>er</sup> degré public. A titre de comparaison, à la Guadeloupe et à Saint-Martin, ces ratios s'établissent à 17,8 et 19,9 élèves par enseignant dans le premier degré. Enfin il est de 19,7 élèves par enseignant en France (données OCDE pour l'année 2010).

## 2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La population de Saint-Barthélemy dispose d'un niveau de formation relativement élevé. Selon l'INSEE, environ un quart des habitants (non scolarisés de plus de 15 ans) ne détient pas de diplôme, alors que cette proportion atteint respectivement 40,9 % et 39,4 % à Saint-Martin et en Guadeloupe. Les titulaires d'un bac+2 ou d'un diplôme supérieur représentent près de 22 % de la population. A titre de comparaison, ils ne sont que 13 % à Saint-Martin et 14,5 % en Guadeloupe malgré le plus large éventail de formations qui y sont proposées (universités, classes préparatoires aux grandes écoles, BTS).

### Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme



Source : INSEE, recensement 2009

## 3. La formation professionnelle

---

En vertu de son évolution statutaire, Saint-Barthélemy est compétente en matière de formation professionnelle depuis mars 2009.

Alors que l'île bénéficiait précédemment d'aides de la Région Guadeloupe en tant que commune, il lui revient désormais de développer un plan d'aide à la formation professionnelle en concertation avec l'ensemble des acteurs économiques, notamment la Chambre Economique Multiprofessionnelle (CEM). Il s'agit d'un enjeu essentiel en matière de maintien de l'emploi local. La CEM est devenue officiellement centre de formation professionnelle depuis novembre 2010 et s'est vue attribuée les prérogatives des chambres de commerce et des métiers relatives à la formation et à l'apprentissage.

L'année 2011 a été marquée par l'organisation de nombreuses formations par la CEM dans des domaines divers (hygiène alimentaire, habilitations électrique, sécurité incendie, formation juridique, anglais commercial...). Progressivement la collectivité met en place son propre plan d'aide à la formation professionnelle. La CEM s'est dotée en 2011 d'un service de formation professionnelle continue destiné à tous les secteurs d'activités. Un catalogue des formations a été édité en février 2012 avec une offre allant de l'administration des entreprises, au commerce-vente-marketing, la communication, les langues, la bureautique et d'autres formations plus techniques.



## CHAPITRE IV

# L'évolution monétaire et financière

## Remarques méthodologiques

---

L'objet de ce chapitre est de présenter l'organisation et l'activité du secteur bancaire à Saint-Barthélemy. La notion d'établissement de crédit (EC) local considérée dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet à Saint-Barthélemy.

Le 30 juin 2010, le Système Unifié de Reporting Financier (SURFI) est entré en vigueur. Il se substitue au système BAFI (Base des Agents Financiers) et implique des modifications liées à la production de nouveaux tableaux par les établissements de crédit et une nouvelle taxonomie.

S'agissant de l'Outre-mer, la réforme SURFI permet de mieux référencer les établissements de crédit ayant une activité de crédit ou de collecte de dépôts : elle a été l'occasion d'intégrer dans le champ des établissements locaux des établissements jusqu'ici considérés comme non installés localement. Il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de l'Agence Française de Développement (AFD) et de la CASDEN-BP.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant en Guadeloupe et dans les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Réalisée tous les semestres par l'Iedom, cette enquête recense les conditions débitrices offertes par les établissements à leur clientèle. Son champ d'application exclut les crédits aux collectivités locales, le crédit bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

# Section 1

## Structure du système bancaire et financier

---

### 1. Les évènements majeurs de l'année

---

#### 1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Le paysage bancaire de Saint-Barthélemy n'a pas évolué notablement au cours de l'exercice 2011. L'année est marquée, sur le plan financier, par les principaux événements suivants :

- La poursuite par l'IEDOM de la mission de médiation du crédit, mise en place en novembre 2008 au niveau national. De l'entrée en vigueur du dispositif à fin décembre 2011, 2 entreprises à Saint-Barthélemy ont saisi le médiateur mais leurs dossiers ont été jugés irrecevables. Le maintien du dispositif jusqu'à fin 2012 a été formalisé par le ministère de l'économie et de la profession bancaire le 4 avril 2011.
- Des contrôles des conseillers en investissements financiers à la Guadeloupe et dans les îles du Nord, initiés en 2010 dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ont de nouveau eu lieu en 2011. Cette mission est conduite sous l'égide de l'Autorité des Marchés financiers par l'IEDOM.

#### 1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2011 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2011 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- **Supervision financière dans l'Union Européenne (UE) : nouvelles autorités européennes de supervision.** Le nouveau dispositif de supervision financière européenne est effectif. Il institue trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (ABE), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'en assurer leur application homogène dans les États membres. Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (CERS), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, basé à Francfort et lancé en décembre 2010.

- **Mécanisme européen de stabilité.** Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des États membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des États.

**- Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires.** La Commission européenne a adopté le 20 juillet 2011 une proposition de directive CRD 4 (Capital Requirements Directive) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « directive sur l'accès aux activités des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » ainsi qu'un projet de « règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ».

**- Lutte contre le blanchiment de capitaux.** L'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents<sup>1</sup> en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2<sup>ème</sup> paragraphe du titre II de l'article L. 561-9 du code monétaire et financier a été publié au JORF du 30 juillet 2011 (Elargissement de la liste des pays hors Union Européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT doublée de la reconnaissance d'un niveau suffisant sur la protection des données à caractère personnel).

De plus, au cours de la réunion plénière qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 octobre 2011, le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) a pris de nouvelles mesures pour protéger le système financier international.

Il a également publié deux documents relatifs aux juridictions susceptibles de présenter un risque pour le système financier international en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme : « Déclaration publique du GAFI » et « Améliorer la conformité aux normes LB/FT ».

**- Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers.** Le 20 octobre 2011, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés, y compris les marchés de dérivés de matières premières, et de lutter contre la volatilité excessive.

**- Mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire.** Dans le cadre de ses efforts continus pour maintenir la situation de liquidité des banques de la zone euro, et à la suite de l'action coordonnée annoncée par les banques centrales le 30 novembre 2011, visant à fournir de la liquidité au système financier mondial, le Conseil des gouverneurs de la BCE a également décidé l'adoption de mesures non conventionnelles (telles que deux opérations de refinancement à 36 mois, assorties d'une option de remboursement anticipé après 1 an ou l'augmentation des garanties disponibles pour les banques). Ces mesures doivent permettre un meilleur accès du secteur bancaire à la liquidité et faciliter le fonctionnement du marché monétaire de la zone euro. Elles devraient favoriser l'octroi de crédits aux ménages et aux sociétés non financières.

L'année 2011 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

---

<sup>1</sup> Les pays tiers équivalents mentionnés au 2<sup>ème</sup> paragraphe du titre II de l'article L. 561-9 sont l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Corée du Sud, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Mexique, Singapour et la Suisse.

- **Réforme du crédit à la consommation.** Le Décret n° 2011-135 du 1<sup>er</sup> février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Ce décret pris en application de la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 réformant le crédit à la consommation, est venu préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011. Ces modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » - TAEG.

Pris en application de la loi LAGARDE du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

- **Nouvelle convention AERAS.** La convention AERAS révisée (s'assurer et emprunter avec un risque de santé aggravé) a été signée le 1<sup>er</sup> février 2011 à Bercy en présence des Ministres de l'Economie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades.

Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

- **Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement.** Un arrêté a été pris visant à modifier les modalités de calculs du taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011, le taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap. Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;
- une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10<sup>ème</sup> anniversaire ;
- une prise en compte des impacts environnementaux : la prime d'Etat, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres.

La réforme ne s'applique pas aux anciens plans dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

- **Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement.** Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié fin mars 2011 son étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confié une mission de propositions sur l'avenir des moyens de paiement afin d'identifier la manière de diversifier l'offre proposée aux consommateurs.

- **Tarification bancaire.** En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011. Les plaquettes tarifaires sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet,
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Afin de suivre l'évolution tarifaire des 10 principaux services bancaires, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au CCSF une mission de suivi de l'évolution de ces tarifs sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Simultanément à la parution du premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF, l'IEDOM a publié le premier rapport d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires de sa zone d'intervention. Mis en place en 2009 à la demande du ministère de l'économie, il a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière. Le rapport couvre la période d'avril 2009 à avril 2011 et montre d'une part que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse au cours de cette période et d'autre part que, pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

La Fédération bancaire française (FBF) a également présenté deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent sur les relevés de compte.

Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

- **Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées.** En application de la loi Lagarde du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation de ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

- **Accès au crédit des EIRL.** Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), ont signé une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée). Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

- **Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs ; Ordonnance n°2011-915 du 1<sup>er</sup> août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs.** Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Ont également été publiés deux textes d'application.

Le décret n° 2011-922 du 1<sup>er</sup> août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à leurs règles d'investissement et de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuels et semestriels de ces organismes.

Autres événements :

- **Comité national SEPA.** Au cours de la réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA a examiné l'état d'avancement de la migration SEPA en France en regard des dates butoirs européennes de fin de migration en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen. Le Comité a constaté qu'environ 16 % des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013.

La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

- **Hausse du taux du Livret A.** Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 0,25 point de base, le ministère de l'Economie de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25% à compter du 1<sup>er</sup> août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

- **Elargissement de la zone euro.** A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17<sup>ème</sup> Etat membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

- **Présidence de la BCE.** Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont nommé Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, en remplacement de Jean-Claude Trichet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

- **Baisse des taux directeurs de la BCE.** Après une première baisse de 25 points de base de ses principaux taux directeurs début novembre 2011, le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne a de nouveau revu à la baisse ses taux : le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème est fixé à 1 %, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à 0,25 %.

## 2. Organisation du système bancaire

---

### 2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS

Au 31 décembre 2011, six établissements de crédit étaient implantés à Saint-Barthélemy, répartis en deux réseaux :

- les banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) :
  - la Banque des Antilles Françaises (BDAF)
  - la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG)
  - la Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe (BNP Paribas Guadeloupe)
  - la Banque Postale
- les banques mutualistes
  - la BRED - Banque Populaire
  - la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe

La Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG) était représentée localement par la BRED-Banque Populaire jusqu'en 2007.

#### Nombre d'établissements de crédit installés localement

	2007	2008	2009	2010	2011
Banques AFB	4	4	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
Sociétés financières	1	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Source : IEDOM

## 2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

### Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2011

Dénomination	Capital social (M€)	Adresse	Groupe bancaire de référence	Nombre de guichets	Effectif
<b>Les Banques AFB</b>					
Banque des Antilles Françaises	83,8	Parc d'activités de la jaille - Bât. 5/6 97 122 Baie-Mahaut	Groupe BPCE	1	5
Banque Française Commerciale Antilles Guyane	51,1	Immeuble BFCA G Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre	Groupe Crédit Agricole SA	2	13
BNP Paribas Guadeloupe	6,4	Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre	Groupe BNP Paribas	1	11
Banque Postale	32,6	44, rue du Docteur Joseph PITAT 97 100 Basse-Terre	La Poste	3	6
<b>Les Banques Mutualistes ou coopératives</b>					
BRED – Banque Populaire	341,4	Bd Marquisat de Houelbourg- Jarry	Groupe BPCE	1	6
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Guadeloupe	39,2	Z.A. Petit-Pérou 97 176 Les Abymes Cedex	Groupe Crédit agricole SA	1	5
<b>Total</b>				<b>9</b>	<b>46</b>

Source : IEDOM

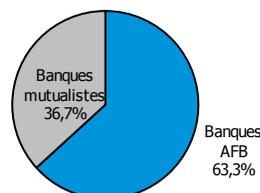
## 2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

Les banques AFB sont mieux représentées à Saint-Barthélemy que les banques mutualistes, tant en nombre de guichets que de distributeurs automatiques de billets.

### 2.3.1 Les emplois

Au 31 décembre 2011, les banques AFB disposent d'une part de marché de 63,3 % sur l'activité de distribution du crédit à Saint-Barthélemy, contre 36,7 % pour le réseau mutualiste. Cette prééminence des banques AFB se manifeste sur l'ensemble des segments de crédit.

#### Ventilation des crédits par réseau



Source : IEDOM

#### Répartition des crédits par réseau bancaire en 2011

	Banques AFB	Banques mutualistes
Crédits de trésorerie	59,0%	41,0%
Crédits à la consommation	72,9%	27,1%
Crédits à l'équipement	61,9%	38,1%
Crédits à l'habitat	63,4%	36,6%
dont aux particuliers	61,7%	38,3%
dont aux entreprises	72,6%	27,4%

Source : IEDOM

## 2.3.2 Les ressources

Au 31 décembre 2011, les banques AFB disposent d'une part de marché de 68,3 % sur l'activité de collecte de dépôts à Saint-Barthélemy, contre 31,7 % pour le réseau mutualiste. Toutefois la part du réseau AFB s'amointrit (-0,8 point après un gain de 3,2 points en 2010), en particulier sur le segment des dépôts à terme (-6,4 points).

### Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2011

	Dépôts à vue	Comptes épargne	Dépôts à terme	Total dépôts
<b>Banques AFB</b>	70,3%	74,1%	61,8%	68,3%
<b>Banques mutualistes</b>	29,7%	25,9%	38,2%	31,7%

Source : IEDOM

## 2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs employés dans les 9 agences bancaires de Saint-Barthélemy ont diminué en 2011 (-1 personne) après avoir augmenté l'année précédente (+2 personnes), pour s'établir à 46 personnes. Le réseau AFB concentre 76 % de cet effectif.

### Effectifs des établissements de crédit locaux

	2007	2008	2009	2010	2011	Var.11/10
Banques AFB	35	37	35	36	35	-2,8%
Banques mutualistes	10	10	10	11	11	0%
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>46</b>	<b>-2,1%</b>

Source : IEDOM

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

A fin 2011, la collectivité de Saint-Barthélemy compte 9 guichets bancaires, un nombre stable sur les cinq derniers exercices. Le taux d'équipement qui s'établit à un guichet pour 1 023 habitants, est nettement supérieur à celui observé à Saint-Martin (un guichet pour 2 734 habitants) et à la Guadeloupe (un guichet pour 2 572 habitants).

Plus des trois quarts des guichets bancaires installés dans la collectivité sont détenus par le réseau AFB.

### Nombre de guichets permanents

	2007	2008	2009	2010	2011
Banques AFB	7	7	7	7	7
Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Nombre d'habitants par guichet bancaire*	933	964	983	1 003	1 023

\* Populations 2007 à 2009 : populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2010 et 2011 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2011, le nombre d'automates bancaires installés dans la collectivité augmente pour la première fois depuis 2007 pour s'établir à 11. Le taux d'équipement de la clientèle s'améliore, après trois années consécutives de repli, passant de 902 à 837 habitants par guichet sur un an. Saint-Barthélemy est mieux équipé que Saint-Martin (un automate pour 1 320 habitants) et que la Guadeloupe (un automate pour 1 105 habitants).

#### Nombre de guichets automatiques de banques

	2007	2008	2009	2010	2011
Banques AFB	7	7	7	7	7
Banques mutualistes ou coopératives	3	3	3	3	3
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
Nombre d'habitants par guichet automatique*	840	867	885	902	837

\* Populations 2007 à 2009 : populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2010 et 2011 : estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2011, les établissements de crédit installés à Saint-Barthélemy gèrent 29 774 comptes bancaires, soit 850 comptes de plus qu'en 2010 (+2,9 % après +2,6 % en 2010). Les banques AFB détiennent 70,3 % de l'ensemble des comptes recensés contre 29,7 % pour les banques mutualistes.

L'évolution d'ensemble tient en premier lieu à l'augmentation du nombre de comptes sur livrets (42,9 % de l'ensemble des comptes bancaires), en hausse de 3,8 % sur un an (+470 comptes). En revanche, les comptes de dépôts à vue, qui représentent 47,9 % de l'ensemble, affichent une décélération de leur rythme de croissance (+1,3 % soit +180 comptes, après +4,5 % en 2010).

Le nombre de livret A et bleus continue de progresser (+6,9 %, +354 comptes) après +5,1 % en 2010. Cette tendance s'explique par la revalorisation du taux de rémunération du livret A en août 2011 (2,25 % après 1,75 % en août 2010). Les livrets A et bleus représentent 43 % du total des comptes sur livrets (42,5 % en 2010) et 18,4 % de l'ensemble des comptes bancaires. Le nombre de livrets de développement durable (LDD) continue d'augmenter mais à un rythme moins soutenu (+4 %, soit +66 comptes, après +11 % l'année précédente). Le rythme de croissance des livrets ordinaires s'accélère (+1,4 % contre 0,5 % en 2010).

A l'inverse les autres placements réglementés souffrent de la préférence des agents pour les livrets A et bleus. Les livrets d'épargne populaire (LEP) stagnent sur un an avec 77 comptes. Après une forte baisse en 2010 (-7,7 % ; -59 comptes), le nombre de livrets jeunes continue de décroître (-2 % ; -14 comptes).

A l'instar de la hausse des taux sur le marché monétaire<sup>1</sup>, le nombre de comptes de dépôts à terme retrouve une évolution positive (+27,6 % ; soit +234 comptes).

<sup>1</sup> Le taux moyen sur le marché monétaire augmente en 2011 (0,6168 % contre 0,4902 % en 2010 pour le taux moyen monétaire mensuel)

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires s'élève à 1,55 par habitant, contre 0,65 à Saint-Martin et 1,03 en Guadeloupe. Le taux d'équipement de la clientèle de Saint-Barthélemy en produits d'épargne est de 1,69 compte par habitant, contre 0,85 à Saint-Martin et 1,86 en Guadeloupe. Ce ratio augmente sur un an (1,65 compte par habitant en 2010).

#### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Nature de comptes	2007	2008	2009	2010	2011	Var .11/10	Part
<b>Dépôts à vue</b>	<b>12 545</b>	<b>13 154</b>	<b>13 456</b>	<b>14 067</b>	<b>14 247</b>	<b>1,3%</b>	<b>47,9%</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>1 062</b>	<b>1 457</b>	<b>1 074</b>	<b>848</b>	<b>1 082</b>	<b>27,6%</b>	<b>3,6%</b>
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>10 180</b>	<b>10 489</b>	<b>11 958</b>	<b>12 293</b>	<b>12 763</b>	<b>3,8%</b>	<b>42,9%</b>
-Livrets A et Bleu	3 610	3 622	4 891	5 138	5 492	6,9%	18,4%
-Livrets ordinaires	4 488	4 584	4 698	4 722	4 786	1,4%	16,1%
-Livrets jeunes	600	721	762	703	689	-2,0%	2,3%
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	196	152	118	77	77	0,0%	0,3%
-Livrets de développement durable (LDD)	1 286	1 410	1 489	1 653	1 719	4,0%	5,8%
<b>Autres comptes à régime spécial</b>	<b>12</b>	<b>155</b>	<b>140</b>	<b>106</b>	<b>50</b>	<b>-52,8%</b>	<b>0,2%</b>
<b>Epargne-logement</b>	<b>1 529</b>	<b>1 438</b>	<b>1 535</b>	<b>1 582</b>	<b>1 607</b>	<b>1,6%</b>	<b>5,4%</b>
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	388	379	386	381	376	-1,3%	1,3%
-Plans d'épargne-logement (PEL)	1 141	1 059	1 149	1 201	1 231	2,5%	4,1%
<b>Plan d'épargne populaire (PEP)</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>-10,7%</b>	<b>0,1%</b>
<b>Total</b>	<b>25 358</b>	<b>26 724</b>	<b>28 192</b>	<b>28 924</b>	<b>29 774</b>	<b>2,9%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Nombre de comptes ordinaires par habitant*</b>	<b>1,52</b>	<b>1,52</b>	<b>1,55</b>	<b>1,56</b>	<b>1,55</b>		
<b>Nombre de comptes d'épargne par habitant*</b>	<b>1,55</b>	<b>1,56</b>	<b>1,70</b>	<b>1,65</b>	<b>1,69</b>		

\*Populations 2007 à 2009 : populations légales recensées par l'INSEE; populations 2010 et 2011: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

A fin 2011, le solde moyen d'un compte (hors assurance-vie et comptes titres) s'élève à 14 990 € à Saint-Barthélemy, en hausse de 3,5 % sur un an (+504 €).

Cette moyenne, largement supérieure à celle observée en Guadeloupe (6 360 €) et à Saint-Martin (5 064 €), caractérise le positionnement de la clientèle de Saint-Barthélemy.

L'encours moyen des dépôts à vue enregistre une augmentation de 9,8 % en 2011 (+1 451 €). Les comptes sur livret affichent un encours moyen de 7 696 €, en baisse de 7 % par rapport à 2010.

Dans le détail, l'encours moyen des livrets A et bleus progresse de +11 % (soit +332 €) après une forte hausse en 2010 (+22,1 %). Le rythme de croissance des livrets jeunes affiche un net ralentissement (+3,3 % contre +164,7 % l'année précédente).

#### Encours moyen des comptes bancaires (au 31 décembre)

Encours moyens en euros	2007	2008	2009	2010	2011	Var.11/10	Guadeloupe 2011
<b>Dépôts à vue</b>	<b>13 719</b>	<b>12 679</b>	<b>13 155</b>	<b>14 790</b>	<b>16 240</b>	<b>9,8%</b>	<b>5 064</b>
<b>Dépôts à terme</b>	<b>125 630</b>	<b>109 078</b>	<b>73 210</b>	<b>105 611</b>	<b>90 766</b>	<b>-14,1%</b>	<b>20 329</b>
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>6 446</b>	<b>6 592</b>	<b>8 235</b>	<b>841</b>	<b>7 696</b>	<b>-7,0%</b>	<b>1 969</b>
-Livrets A et Bleu	2 371	2 664	2 471	3 018	3 351	11,0%	1 452
-Livrets ordinaires	11 557	11 355	15 735	16 749	15 116	-9,7%	4 314
-Livrets jeunes	245	216	273	723	746	3,3%	288
-Livrets d'épargne populaire (LEP)	1 097	1 730	1 898	3 013	2 026	-32,7%	2 429
-Livrets de développement durable (LDD)	1 918	2 213	2 490	2 095	2 287	9,2%	1 426
<b>Epargne-logement</b>	<b>10 426</b>	<b>10 273</b>	<b>10 667</b>	<b>10 726</b>	<b>10 952</b>	<b>2,1%</b>	<b>7 178</b>
-Comptes d'épargne-logement (CEL)	2 735	3 106	3 404	3 612	4 082	13,0%	3 693
-Plans d'épargne-logement (PEL)	13 042	12 838	13 107	12 983	13 050	0,5%	9 367
<b>Total</b>	<b>15 315</b>	<b>15 365</b>	<b>13 180</b>	<b>14 485</b>	<b>14 990</b>	<b>3,5%</b>	<b>6 360</b>

Source : IEDOM

## Section 2

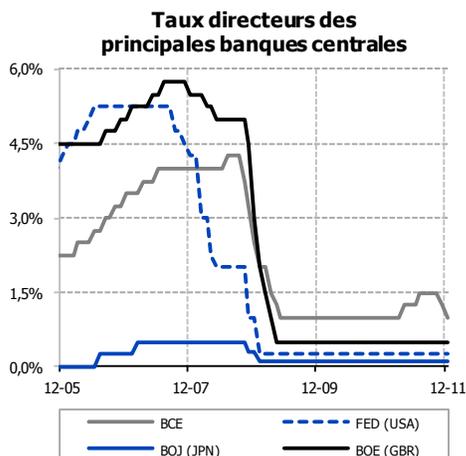
# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

### 1. Les taux d'intérêt

#### 1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Près de quatre ans après le déclenchement de la crise des crédits 'subprimes' américains, les principales banques centrales ont dû maintenir en 2011 la politique monétaire accommodante mise en œuvre depuis 2009. La crise financière s'est en effet transmise en 2011 au compartiment de la dette publique, tout particulièrement en zone euro.

Dans ce contexte, et à l'exception de la banque centrale de la République de Chine, aucune des principales banques centrales n'a durablement relevé ses taux directeurs en 2011. Concernant la Banque centrale européenne (BCE), le mouvement de relèvement des taux directeurs amorcé en début d'année 2011 a été compensé par les baisses décidées en fin d'année.



Le principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) retrouve ainsi le niveau plancher de 1,00 %, déjà atteint entre mai 2009 et avril 2011.

#### Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11
Opération principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%

Des mesures non-conventionnelles ont par ailleurs été décidées par la BCE pour répondre aux difficultés de financement des banques de la zone euro. Ainsi, deux opérations de refinancement à long terme (LTRO à trois ans)<sup>1</sup>, un assouplissement des règles de présentation des créances à la garantie de refinancement et une baisse des taux des réserves obligatoires, de 2 % à 1 % ont été mises en œuvre fin 2011.

<sup>1</sup> La première, intervenue en décembre 2011, a enregistré des demandes de refinancement émanant de plus de 500 banques européennes, pour un montant global de près de 500 milliards d'euros. La seconde opération a concerné, fin mars 2012, 800 banques, pour un montant global encore légèrement supérieur.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits en hausse durant le premier semestre de l'année 2011, avant de diminuer légèrement au second semestre. En décembre 2011, le taux au jour le jour (EONIA<sup>1</sup>) s'établissait en moyenne à 0,62 % (contre 0,49 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>2</sup>) s'établissait à 1,43 % (après 1,02 % en décembre 2010).

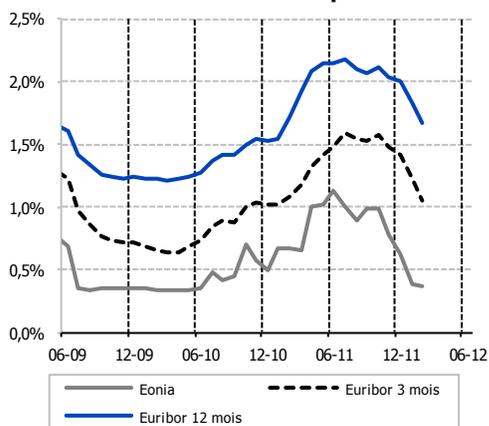
Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2011, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008).

Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

La Banque centrale de Chine<sup>3</sup> a en revanche continué en 2011 sa politique de relèvement de ses taux directeurs, dans le but de maîtriser la croissance économique chinoise, en risque de surchauffe, et de limiter l'inflation. Son principal taux directeur (le taux des prêts à un an) s'établissait ainsi à 6,56 % en fin d'année 2011, après deux augmentations de 25 points de base effectuées en 2011 (en avril et juillet).

**Principaux taux du marché monétaire européen**



<sup>1</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>2</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

<sup>3</sup> People's Bank of China – PBOC.

## 1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, le taux du livret A, référence de calcul des taux de rémunération des principaux produits d'épargne réglementée, est égal à la moyenne arithmétique de l'inflation<sup>1</sup> et de la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher correspondant à l'inflation majorée de 0,25 point ; ce mode de calcul, qui vise à mieux neutraliser les surs réactions des taux courts aux turbulences financières, succède ainsi à la formule d'indexation automatique<sup>2</sup> instaurée en juillet 2004.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, deux règles dont l'objectif consiste à la fois à éviter des variations trop brutales et à garantir une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation sont introduites :

- le taux du livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du livret A s'élève à 2,50 %, il ne pourra être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % lors de la détermination du nouveau taux ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre) s'il la juge rendue nécessaire par l'évolution des conditions économiques<sup>3</sup>.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. Notamment, en vertu de l'arrêté du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007<sup>4</sup>.

### Rémunération des placements à taux réglementés

	depuis le 01/08/2008	depuis le 01/02/2009	depuis le 01/05/2009	depuis le 01/08/2009	depuis le 01/08/2010	depuis le 01/08/2011
Livret A et bleu	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,25%
Compte d'épargne-logement (1)	2,75%	1,75%	1,25%	0,75%	1,25%	1,50%
Plan d'épargne-logement (1)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire	4,50%	3,00%	2,25%	1,75%	2,25%	2,75%
Livret de développement durable	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%	1,75%	2,25%

(1) Hors prime d'Etat

Source : Banque de France

En 2011, la rémunération de l'épargne réglementée a été revalorisée. Les principaux taux ont chacun enregistré une hausse entre 0,25 point et 0,5 point entre août 2010 et août 2011. Ces derniers demeurent toutefois en deçà des niveaux de rémunération observés en août 2008. Le PEL fait exception avec un taux de rémunération inchangé depuis 2005, à 2,5 %.

<sup>1</sup> Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

<sup>2</sup> Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

<sup>3</sup> Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi conserve la possibilité de ne pas suivre cette recommandation.

<sup>4</sup> Le mode de calcul du taux du CEL reste inchangé ; il est égal au 2/3 du taux de Livret A, arrondi au 1/4 point le plus proche.

### 1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises locales, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

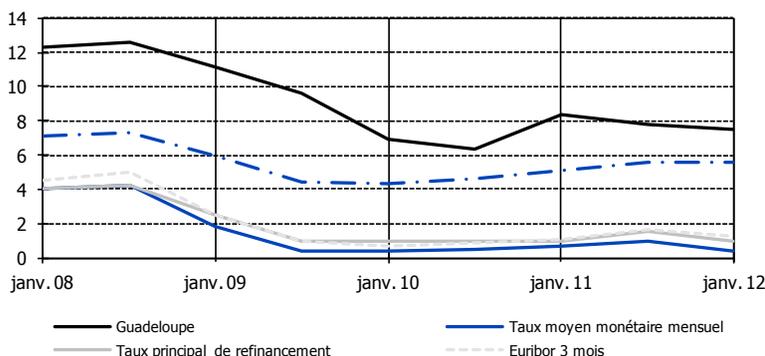
#### Evolution des taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

	Taux moyens	janv.08	janv.09	janv.10	janv.11	janv.12	Var.an. (pts)
<b>Guadeloupe</b>	Escompte	8,80%	8,53%	5,90%	6,08%	5,09%	-0,99
	Découvert	12,34%	11,19%	6,94%	8,35%	7,50%	-0,85
	Autres crédits à court terme	6,95%	9,14%	6,85%	4,18%	4,68%	0,50
	Court terme agrégé	10,62%	10,20%	6,57%	6,76%	6,05%	-0,71
	Moyen et long termes	5,87%	6,10%	5,11%	4,18%	4,77%	0,59
<b>France hexagonale</b>	Escompte	5,99%	4,67%	2,57%	2,80%	2,55%	-0,25
	Découvert	7,12%	5,98%	4,37%	5,10%	5,57%	0,47
	Autres crédits à court terme	5,73%	5,02%	3,12%	3,29%	2,42%	-0,87
	Moyen et long termes	4,91%	5,10%	3,56%	3,34%	3,66%	0,32

Source : IEDOM - Banque de France

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois de janvier 2012 révèle une hausse du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes en France hexagonale. Inversement, le taux moyen pondéré des autres crédits à court terme, le coût des opérations d'escompte et celui des découverts diminuent sur un an. A la Guadeloupe et dans les îles du nord, les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM en janvier 2012 traduisent une tendance similaire, à l'exception des autres crédits à court terme.

Taux des découverts et taux de référence à court terme



Source : IEDOM - Banque de France

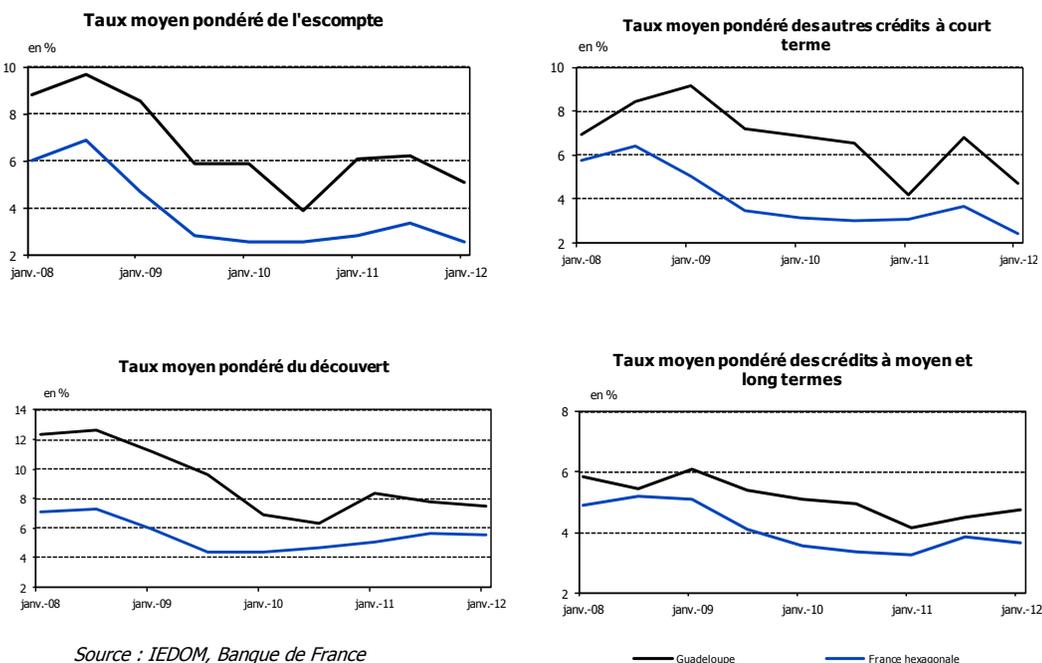
En effet, après une baisse significative début 2010 et une remontée en janvier 2011, le coût des crédits à court terme enregistre une légère baisse en janvier 2012 pour s'établir à 6,05 % (-0,71 point sur un an).

Cette baisse est essentiellement imputable à celle du taux moyen pondéré du découvert<sup>1</sup> (-0,85 point sur un an en janvier 2012 après +1,4 point en 2011).

En revanche, l'EURIBOR 3 mois, référence de 20,1 % du total des crédits recensés par l'IEDOM en janvier 2012, enregistre une hausse de 0,2 point entre janvier 2011 et janvier 2012.

A 7,50 %, le coût du découvert en Guadeloupe et dans les îles du nord est nettement plus élevé que celui relevé en France hexagonale (5,57 %). Le coût des opérations d'escompte enregistre pour sa part en janvier 2012 une baisse de 0,99 point sur un an. Le coût des autres crédits à court terme affiche quant à lui un rebond de 0,50 point à fin janvier (après -2,7 points en 2011).

Les conditions débitrices à moyen et long termes offertes aux entreprises enregistrent une hausse (+0,59 point sur un an) et s'établissent à 4,77 % en janvier 2012. Cette évolution est observée en dépit de la baisse du taux d'emprunt d'Etat à long terme (-0,27 point entre janvier 2011 et janvier 2012).



Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes et des îles du nord sont globalement plus onéreuses que celles dont bénéficient les entreprises de l'Hexagone<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le découvert représente 17 % du total des crédits recensés au mois de janvier 2012.

Cette situation concerne en particulier le coût des crédits à court terme, l'écart des taux des découverts s'établissant à 1,93 point en janvier 2012, contre 0,89 point en janvier 2011. S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux, moins conséquent, augmente également sur un an (1,11 point en janvier 2012 contre 0,84 point en janvier 2011).

## 1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 à L. 313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-3 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique, la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME et la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.
- L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation. Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts. L'arrêté du 22 mars 2011 précise les montants qui définissent les catégories de prêts servant de base à l'application du régime de l'usure. La loi du 1<sup>er</sup> juillet 2010 prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs. Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses.

---

<sup>1</sup> Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, des opérations de financement importantes peuvent être réalisées directement par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

## Evolution des seuils de l'usure

	1T11	2T11	3T11	4T11	1T12
<b>Particuliers</b>					
<b>Prêts immobiliers</b>					
Prêts à taux fixe	5,51%	5,61%	5,97%	6,23%	6,24%
Prêts à taux variable	4,96%	5,01%	5,33%	5,61%	5,83%
Prêts relais	5,88%	5,99%	6,07%	6,28%	6,43%
<b>Autres prêts</b>					
Prêts < ou = à 1524 € (*)	21,31%	21,47%	21,41%	21,03%	20,65%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à	19,67%	19,53%	19,37%	19,27%	19,15%
Prêts personnels et autres prêts > 1524 €	7,77%	8,03%	11,22%	12,76%	13,98%
<b>Entreprises</b>					
Découvert en compte (**)	13,21%	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%

(\*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(\*\*) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

## 2. Les tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires, qui publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement. »

Le premier rapport annuel d'activité de l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM a été publié en novembre 2011, couvrant la période avril 2009-avril-2011. Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes.

Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, à la suite des travaux du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010).

Ces tarifs « standards » s’attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM.

Les principaux enseignements que l’on peut tirer de ce premier rapport annuel sont, d’une part, que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre avril 2009 et avril 2011 et d’autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu’en métropole.

#### Tarifs moyens en Guadeloupe octobre 2011 (en euros)

	Guadeloupe	Moyenne DOM	Moyenne CCSF*
Frais de tenue de compte (par an)	29,89	26,37	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'internet (par mois)	0,88	0,92	0,71
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	0,74	1,04	2,22
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,39	0,37	0,25
<b>VIREMENT SEPA</b>			
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	4,13	3,80	3,49
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,03	0,01	0,01
<b>PRELEVEMENT</b>			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,36	1,34	2,96
Frais par prélèvement	0,04	0,34	0,00
<b>CARTE BANCAIRE</b>			
- Carte de paiement internationale à débit différé	44,21	43,86	43,83
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	36,54	35,97	36,94
- Carte de paiement à autorisation systématique	28,13	28,16	29,54
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,81
<b>DIVERS</b>			
Commission d'intervention	11,34	9,70	8,29
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,09	23,42	24,28

\* Comité Consultatif du Secteur Financier

S.O : Sans Objet (service non proposé)

Source : IEDOM

En Guadeloupe et dans les îles du nord, parmi les 13 tarifs « standards », près de la moitié (6) se situent à un niveau inférieur à celui de la métropole. Par exemple, le prix moyen de la mise en place d’une autorisation de prélèvement est de 0,36 € en Guadeloupe contre 2,96 € en métropole ; celui du produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois) est inférieur de 1,48 € à celui de la France hexagonale ; le prix moyen d’une carte de paiement à autorisation systématique est de 28,13 € contre 29,54 € en métropole. En revanche, le coût moyen d’une carte de paiement internationale à débit différé reste plus élevé (44,21 € contre 43,83 €).

Au-delà de ces tarifs « standards », d’autres éléments qui contribuent à déterminer le niveau de la tarification bancaire doivent être pris en compte comme le maintien de frais spécifiques de tenue de compte<sup>1</sup> dans les DOM ou la prédominance depuis quelques années des offres groupées de services (« forfaits »), difficilement comparables à ce jour.

<sup>1</sup> Il est à noter une nette diminution des frais de tenue de compte en Guadeloupe et dans les îles du nord, leur prix moyen passant de 43,29 € en octobre 2010 à 29,89 € en octobre 2011 ; cette orientation à la baisse est observée sur l’ensemble des DOM (-27,5 % entre octobre 2010 et octobre 2011).

## Section 3

# L'évolution de la situation monétaire

### 1. Les avoirs financiers de la clientèle

#### Avertissement

En l'absence de données sur l'assurance-vie et les portefeuilles de valeurs mobilières à Saint-Barthélemy, cette note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements de crédit locaux. Elle ne peut donc pas être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers des agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Barthélemy.

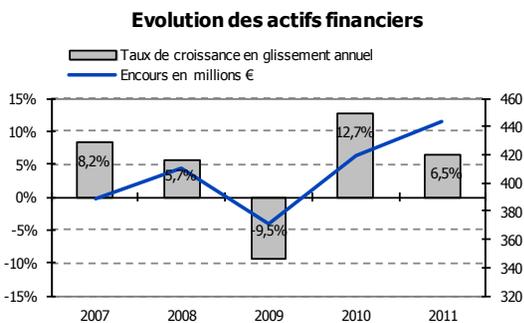
Un nombre important de résidents de Saint-Barthélemy disposent de plusieurs comptes bancaires et leurs dépôts sont en partie placés auprès d'établissements de crédit non installés localement. Compte tenu de l'importance de la clientèle étrangère, notamment des propriétaires fonciers, une part significative des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux est placée en devises.

#### 1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

##### Ralentissement du rythme de croissance de l'encours en 2011

Au 31 décembre 2011, les avoirs financiers collectés par les établissements de crédit à Saint-Barthélemy s'élèvent à 446,3 millions €, en augmentation de 6,5 % (+27,3 millions €) sur un an, après une croissance dynamique (+12,7 %) en 2010. Cette évolution demeure supérieure à la croissance annuelle moyenne entre 2005 et 2010 (+5 %).

La hausse enregistrée sur un an est essentiellement liée à une bonne performance des dépôts à vue (+11,2 % ; +23,3 millions €). A l'inverse, la légère remontée des taux sur le marché monétaire ne s'est pas répercutée sur les placements liquides ou à court terme, qui affichent une faible progression de 1,9 % après +8,9 % en 2010. L'épargne à long terme s'inscrit en hausse de 2 % en 2011 (soit +0,3 million €) après une croissance de 2,9 % l'année précédente.



Source : IEDOM

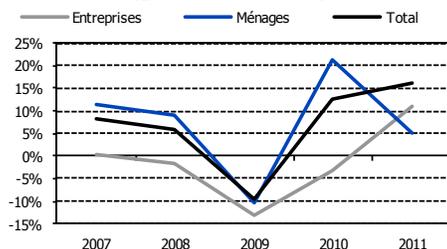
## Les ménages, premiers créanciers des établissements de crédit

Par agent économique, l'encours des ménages progresse en 2011 à un rythme moins soutenu (+5,1 % après +21,1 % en 2010). Les ménages demeurent le principal poste de collecte des actifs pour les établissements de crédits : ils représentent 68,3 % de l'encours global.

Après trois années consécutives de baisse, les actifs financiers des entreprises enregistrent en revanche un rebond de 10,9 %.

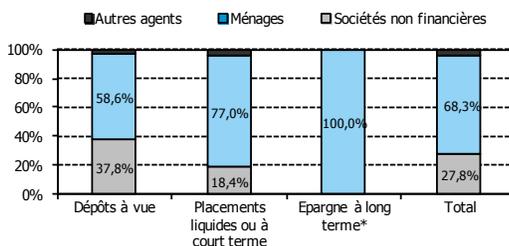
Les autres agents affichent une croissance plus mesurée, passant de 4,3 % en 2010 à 2,1 % en 2011.

**Evolution des actifs financiers (glissement annuel)**



Source : IEDOM

**Ventilation des actifs par agent**



\*Epargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres

Source : IEDOM

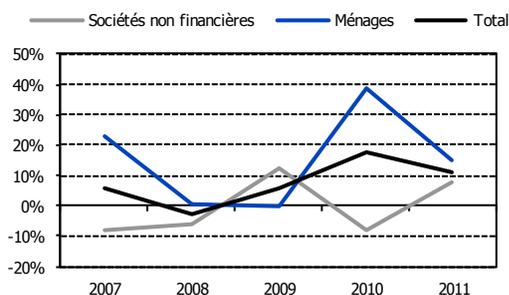
### 1.2 LES DEPOTS A VUE

En 2011, pour le troisième exercice consécutif, l'encours des comptes créditeurs de la clientèle s'inscrit en hausse (+11,2 % sur un an) et s'établit à 231,4 millions €. Ce rythme de croissance est nettement supérieur à celui observé sur la période 2005-2010 (+6,1 %) mais reste inférieur à celui enregistré en 2010 (+17,5 %).

Les dépôts à vue constituent les premiers composants des actifs financiers devant les placements liquides ou à court terme, avec 51,8 % de l'encours global.

Cette croissance provient pour l'essentiel des dépôts à vue des ménages, en hausse de 14,7 % (soit +17,3 millions €) sur un an, contre +38,5 % en 2010. Après avoir connu un net repli en 2010 (-7,9 %), les entreprises affichent une augmentation de leurs dépôts à vue (+7,5 % soit +6,1 millions €), ce qui suggère une amélioration de leur trésorerie.

**Evolution des dépôts à vue (glissement annuel)**



Source : IEDOM

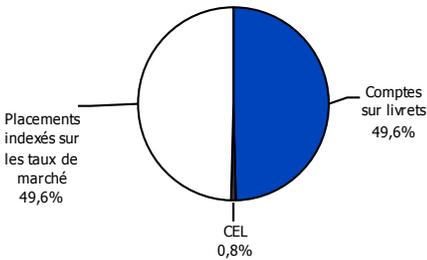
### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME<sup>1</sup>

Les agents économiques de Saint-Barth ont affiché une préférence moins marquée pour les placements liquides ou à court terme en 2011. Après une croissance de 8,9 % en 2010, ils enregistrent un ralentissement (+1,9 %). De même, le rythme de croissance de ce type de placement baisse à Saint-Martin, passant de +11,4 % en 2010 à +4,6 % en 2011.

En dépit d'une légère remontée des taux<sup>2</sup>, les placements indexés sur les taux de marché augmentent (+9,7 %) moins fortement qu'en 2010 (+13,9 % après -50,5 % en 2009).

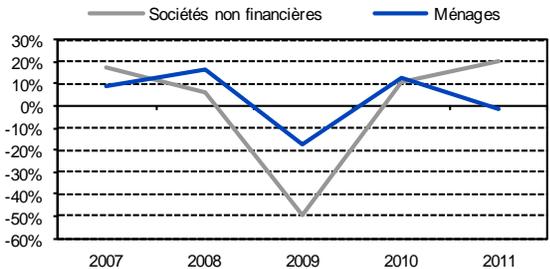
Les comptes d'épargne à régime spécial enregistrent une baisse (-4,7 % soit -4,9 millions €) pour la première fois depuis 2007.

#### Ventilation des dépôts liquides ou à court terme par nature



Source : IEDOM

#### Evolution des placements liquides ou à court terme (glissement annuel)



Source : IEDOM

Pour les entreprises, le rythme de croissance s'accélère, passant de 11 % à 20,1 % soit une augmentation de 6,1 millions € de l'encours.

En revanche, malgré une amélioration des conditions de rémunération des placements liquides ou à court terme, les ménages enregistrent un repli de 1,9 % sur un an, après une progression de 12,5 % en 2010. L'encours des ménages s'élève désormais à 152,4 millions €. Ils sont les premiers détenteurs de ce type d'actif et représente 76,9 % de l'ensemble.

Dans le détail, les comptes d'épargne à régime spécial régressent de 3,3 % contre +9,4 % en 2010. Cette baisse est essentiellement imputable aux livrets ordinaires qui affichent une diminution de 8,5 % contre +6,8 % en 2010.

<sup>1</sup> Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital. Ils recensent exclusivement les comptes à terme.

<sup>2</sup> L'Euribor 3 mois est passé de 0,7120 % en décembre 2009 à 1,0220 % en décembre 2010 et 1,4250 % en décembre 2011.

La revalorisation des taux de rémunération des livrets réglementés<sup>1</sup> a favorisée la bonne performance des livrets A et Bleus qui affichent, comme en 2010, un rythme de croissance dynamique (+18,6 %) en 2011. La croissance des livrets jeunes décélère fortement passant de +144 % en 2010 à +1,4 % en 2011.

Le rythme de croissance des comptes d'épargne logement s'accroît en 2011 (+11,5 % contre +4,8 % en 2010).

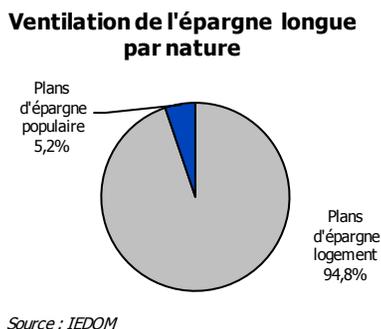
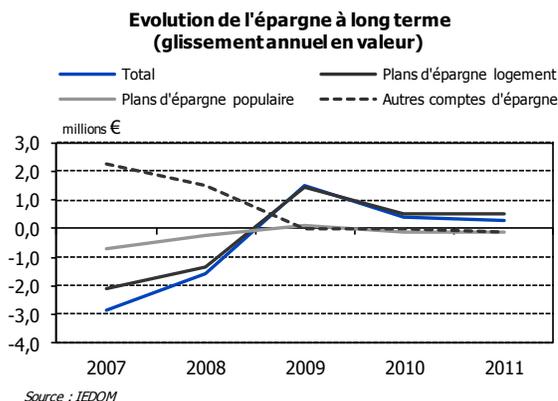
Les placements indexés sur les taux de marché connaissent une légère augmentation de 0,7 % sur un an.

## 1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME<sup>2</sup>

L'épargne à long terme reste entièrement détenue par les ménages. Elle progresse de 2 % en 2011 dans la continuité de l'exercice précédent (+2,9 %).

L'encours des plans d'épargne logement (PEL)<sup>3</sup>, qui représentent 94,8 % de l'épargne à long terme, augmente de 3 % (+0,4 million €).

A l'inverse, les plans d'épargne populaire (PEP) affichent un repli de 13,5 % après avoir enregistré une baisse de 6,6 % en 2010.



<sup>1</sup> A partir du 1<sup>er</sup> août 2011, le taux de rémunération du livret A est passée de 1,75 % à 2,25 % en 2011, et le taux du livret Bleu passe de 2 % net à 2,25 % net.

<sup>2</sup> L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance-vie ni les portefeuilles-titres.

<sup>3</sup> Les Plans d'épargne logement (PEL) ouverts depuis le 01/08/2003 bénéficient d'une rémunération de 2,5 % hors prime d'Etat.

## 2. Les concours de la clientèle non financière

### 2.1 VUE D'ENSEMBLE

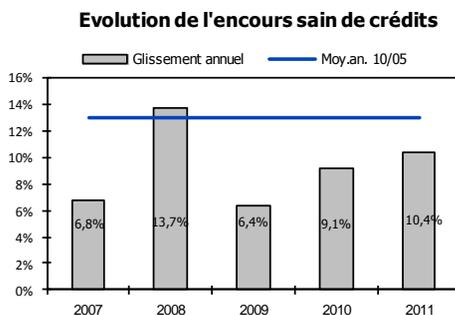
Au 31 décembre 2011, l'encours sain des crédits octroyés à la clientèle Saint-Barth s'élève à 196,1 millions €, en augmentation de 10,4 % sur un an (+18,4 millions €), contre 9,1 % en 2010 et 12,9 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2010. A titre de comparaison, la Guadeloupe enregistre une progression de 7 % et Saint-Martin un repli de 7,2 %<sup>1</sup>.

Cette hausse provient en grande partie de l'encours des crédits à l'habitat qui enregistre, comme en 2010, un taux de croissance dynamique (+14,5 % soit +17,4 millions €). Le financement de l'habitat reste le premier poste d'endettement des agents : il représente 70,1 % de l'encours sain total en 2011.

Les crédits d'investissement retrouvent une croissance positive de 7,1 % en 2011 après une baisse de 3,8 % (soit -1,4 million €) en 2010.

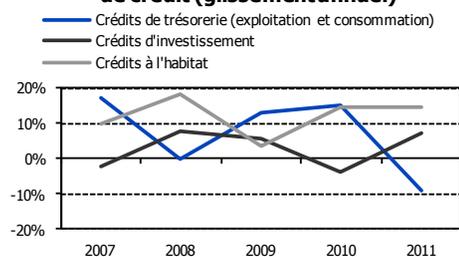
En revanche, après une bonne performance (+35,6 %) l'année précédente, les crédits à la consommation connaissent un net recul (-6,5 % soit -1,1 million €) en 2011.

La nette décélération de l'encours des crédits d'exploitation constatée en 2010 (-24,7 %) se poursuit en 2011 (-17,9 % soit -0,8 million €).



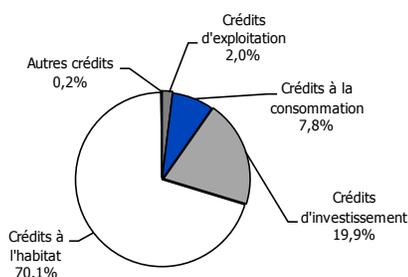
Source : IEDOM

#### Evolution de l'encours sain par nature de crédit (glissement annuel)



Source : IEDOM

#### Ventilation de l'encours sain par nature



Source : IEDOM

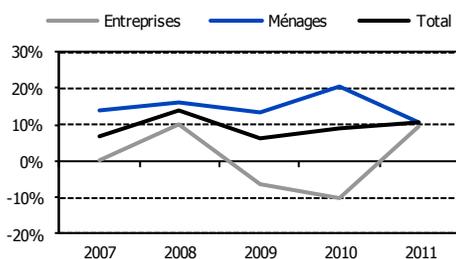
<sup>1</sup> Cette diminution intervient après une forte hausse (+22,3 %) en 2010, liée à une opération exceptionnelle réalisée par un établissement de la place Saint-Martinoise concernant une entreprise. Sans cette transaction l'encours de Saint-Martin aurait progressé de +10,3 % en 2010 et de +2,9 % en 2011.

Par agent économique, le recours au crédit bancaire des ménages augmente, mais à un rythme moins soutenu (+10,4 % contre +20,4 % en 2010).

Les ménages demeurent les principaux créanciers des établissements de crédits avec un encours de 136,1 millions €. A fin 2011, ces derniers concentrent ainsi 69,4 % de l'ensemble de l'encours sain.

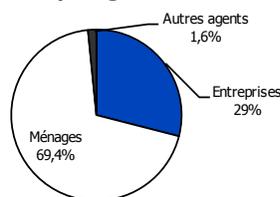
L'encours des entreprises s'inscrit également en hausse (+9,7 % soit +5 millions €) en 2011, après deux années consécutives de baisse. Les entreprises représentent désormais 29 % de l'ensemble.

**Evolution de l'encours sain par agent (glissement annuel)**



Source : IEDOM

**Ventilation de l'encours sain par agent**



Source : IEDOM

## 2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

Au 31 décembre 2011, l'encours de crédits aux ménages progressent de 10,4 % (+12,9 millions €) après une croissance de 20,4 % en 2010. Composé pour l'essentiel de crédits à l'habitat (88,7 %), il s'élève désormais à 136,1 millions €.

Les crédits à l'habitat augmentent sur un an à un rythme moins soutenu (+13 % après +18,4 % en 2010).

Après une forte hausse en 2010 de 35,6 %, les crédits à la consommation évoluent négativement (-6,5 %). Cette tendance est liée en partie à la baisse des crédits de trésorerie (-5 %) et aux comptes ordinaires débiteurs qui enregistrent une évolution négative (-19,5 %).

## 2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Les crédits sains aux entreprises retrouvent une évolution positive après deux années consécutives de baisse (+9,7 % contre -10,2 % en 2010 et -6,5 % en 2009). Cette tendance haussière s'explique par la vive progression des crédits à l'habitat (+28,4 %, soit +3,2 millions €) mais également par l'augmentation des crédits d'investissement (+7,2 %).

En revanche, le poste des crédits d'exploitation aux entreprises affiche un nouveau repli (-17,2 % soit -0,8 million € après -25,8 % en 2010).

Dans le détail, l'encours des comptes ordinaires débiteurs recule de 15,4 % sur un an soit -0,4 million €. La baisse des crédits de trésorerie observée en 2010 s'accroît en 2011 (-18,2 % soit -0,3 million € après -6,4 % en 2010).

### 3. L'équilibre emplois-ressources

---

Fin 2011, les établissements de crédit installés à Saint-Barthélemy dégagent globalement un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources – emplois) s'élevant à 258,8 millions €, en hausse de 7,3 % (+17,6 millions €) sur un an. En comparaison, l'excédent de financement de la place bancaire saint-martinoise s'élève à 74,8 millions €.

## Perspectives

---

L'amélioration de la conjoncture devrait se poursuivre en 2012. Les conditions d'un retour durable de la croissance paraissent en effet réunies : les secteurs clés du tourisme et du BTP offrent des perspectives encourageantes. Elles se reflètent dans le net redressement de l'activité bancaire, en particulier des entreprises, dont les encours de crédit augmentent de 21,2 %, en rythme annuel, à fin mars 2012.

L'année 2012 marque également une étape importante du changement statutaire voulu par la Collectivité : l'île, devenue territoire associé de l'Union Européenne (UE), dispose désormais de la compétence douanière et de leviers supplémentaires dans la maîtrise de son développement. Compte tenu de sa situation économique, cette évolution pourrait faciliter les échanges commerciaux à l'extérieur de l'UE et notamment avec les États-Unis, grâce à un élargissement des normes techniques applicables.

La Collectivité, dont la bonne santé financière offre des perspectives appréciables, semble en mesure de poursuivre et d'autofinancer son effort d'investissement à un niveau important. La commande publique, qui s'articule autour de plusieurs projets structurants tels que ceux de l'EHPAD (établissement pour personnes âgées dépendantes) ou de la nouvelle station d'épuration, conservera un rôle moteur dans l'économie du territoire.

L'activité touristique, confortée par le dynamisme retrouvé de la destination Caraïbe et particulièrement de la croisière, devrait continuer à bénéficier du retour d'une partie de la clientèle nord-américaine, mais aussi de la lente diversification de la provenance géographique des visiteurs. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, le nombre de croisiéristes progresse de 10 % par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2011, et le produit de la taxe de séjour sur les hôtels et locations de villas de 3 %.

Au delà de 2012, Saint-Barthélemy restera confrontée à de nombreux défis, liés à une nécessaire diversification de l'économie et à la recherche de stratégies permettant de stabiliser l'activité et les ressources, notamment en cas de chocs économiques externes.



# ANNEXES

# Annexe 1

## Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers de la clientèle

millions €	2007	2008	2009	2010	2011	var.11/10
<b>SOCIETES NON FINANCIERES</b>	<b>135,2</b>	<b>133,1</b>	<b>115,7</b>	<b>111,7</b>	<b>123,9</b>	<b>10,9%</b>
Dépôts à vue	83,8	78,5	88,4	81,4	87,5	7,5%
Placements liquides ou à court terme	51,3	54,6	27,3	30,3	36,4	20,1%
Placements indexés sur les taux de marché	51,3	54,6	27,3	30,3	36,4	20,1%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>51,3</i>	<i>54,6</i>	<i>27,3</i>	<i>30,3</i>	<i>36,4</i>	<i>20,1%</i>
<b>MENAGES</b>	<b>244,8</b>	<b>267,1</b>	<b>239,6</b>	<b>290,2</b>	<b>305,0</b>	<b>5,1%</b>
Dépôts à vue	85,2	85,7	85,4	118,4	135,7	14,7%
Placements liquides ou à court terme	143,5	166,8	138,0	155,3	152,4	-1,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	64,3	66,5	91,6	100,2	96,9	-3,3%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>51,9</i>	<i>52,1</i>	<i>74,1</i>	<i>79,1</i>	<i>72,3</i>	<i>-8,5%</i>
<i>Livrets A et bleus</i>	<i>8,6</i>	<i>9,649</i>	<i>12,088</i>	<i>15,509</i>	<i>18,401</i>	<i>18,6%</i>
<i>Livrets jeunes</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,5</i>	<i>0,5</i>	<i>1,4%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	<i>0,2</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>-32,6%</i>
CODEVI	2,5	3,1	3,7	3,5	3,9	13,5%
Comptes d'épargne logement	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	11,5%
Placements indexés sur les taux de marché	79,2	100,3	46,4	55,1	55,5	0,7%
Comptes créditeurs à terme	79,2	100,3	46,4	55,1	55,5	0,7%
Epargne à long terme	16,1	14,6	16,2	16,6	16,9	2,0%
Plans d'épargne logement	14,9	13,6	15,1	15,6	16,1	3,0%
Plans d'épargne populaire	1,3	1,0	1,1	1,0	0,9	-13,5%
<b>AUTRES AGENTS</b>	<b>8,4</b>	<b>10,5</b>	<b>16,3</b>	<b>17,0</b>	<b>17,4</b>	<b>2,1%</b>
Dépôts à vue	3,1	2,6	3,2	8,3	8,2	-1,5%
Placements liquides ou à court terme	5,3	7,8	13,1	8,7	9,2	5,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	2,4	3,8	8,2	4,6	2,9	ns
Placements indexés sur les taux de marché	2,9	4,0	4,9	4,2	6,3	52,1%
<b>TOTAL</b>	<b>388,4</b>	<b>410,6</b>	<b>371,6</b>	<b>419,0</b>	<b>446,3</b>	<b>6,5%</b>
Dépôts à vue	172,1	166,8	177,0	208,0	231,4	11,2%
Placements liquides ou à court terme	200,1	229,2	178,4	194,3	198,0	1,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	66,7	70,3	99,8	104,7	99,8	-4,7%
Placements indexés sur les taux de marché	133,4	158,9	78,6	89,6	98,2	9,7%
Epargne à long terme	16,1	14,6	16,2	16,6	16,9	2,0%

Source : IEDOM

**Tableau 2 : Les encours de crédit**

millions €	2007	2008	2009	2010	2011	var.11/10
<b>ENTREPRISES</b>						
Crédits d'exploitation	4,2	2,8	6,3	4,6	3,8	-17,2%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	<i>0,7</i>	<i>1,2</i>	<i>2,0</i>	<i>1,9</i>	<i>1,5</i>	<i>-18,2%</i>
<i>dont comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>3,6</i>	<i>1,6</i>	<i>3,9</i>	<i>2,6</i>	<i>2,2</i>	<i>-15,4%</i>
Crédits d'investissement	32,8	35,1	37,1	35,8	38,3	7,2%
Crédits à l'habitat	19,1	23,7	14,2	11,4	14,6	28,4%
<b>Encours sain</b>	<b>56,1</b>	<b>61,7</b>	<b>57,6</b>	<b>51,8</b>	<b>56,8</b>	9,7%
<b>MENAGES</b>						
Crédits à la consommation	12,0	13,4	12,1	16,4	15,3	-6,5%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>9,8</i>	<i>12,0</i>	<i>11,0</i>	<i>14,7</i>	<i>14,0</i>	<i>-5,0%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>2,2</i>	<i>1,4</i>	<i>1,1</i>	<i>1,7</i>	<i>1,3</i>	<i>-19,5%</i>
Crédits à l'habitat	65,9	77,0	90,3	106,9	120,8	13,0%
<b>Encours sain</b>	<b>77,9</b>	<b>90,4</b>	<b>102,4</b>	<b>123,3</b>	<b>136,1</b>	10,4%
<b>AUTRES AGENTS</b>						
<b>Encours sain</b>	<b>0,6</b>	<b>0,9</b>	<b>2,8</b>	<b>2,6</b>	<b>3,1</b>	20,0%
<b>TOTAL</b>						
Crédits d'exploitation	4,2	2,8	6,3	4,7	3,9	-17,9%
Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs)	12,0	13,4	12,1	16,4	15,3	-6,5%
Crédits d'investissement	33,1	35,7	37,6	36,2	38,8	7,1%
Crédits à l'habitat	85,3	101,0	104,8	120,2	137,5	14,5%
Autres crédits	0,0	0,1	2,1	0,2	0,6	170,1%
<b>Encours sain</b>	<b>134,6</b>	<b>153,0</b>	<b>162,8</b>	<b>177,7</b>	<b>196,1</b>	10,4%

Source : IEDOM

## Annexe 2 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011

### Premier trimestre

**Entrée en vigueur du Revenu de Solidarité Active (RSA).** Instauré par la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le RSA s'est substitué, le 1<sup>er</sup> juin 2009 en métropole, au revenu minimum d'insertion (RMI). A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le RSA entre en vigueur dans les départements et les collectivités d'outre-mer.

**Maîtrise de l'énergie.** Yvan Delmas, Directeur d'EDF Archipel Guadeloupe, et Bruno Magras, Président de la Collectivité de Saint-Barthélemy, ont signé le 18 janvier 2011 une convention de partenariat qui a pour objet la mise en place d'actions de maîtrise de l'énergie à Saint-Barthélemy.

**EDF agrandit la centrale de Public.** Les travaux d'extension de la centrale EDF démarrent en janvier dans la zone industrielle de Public. Le parc de production sera équipé de deux nouveaux moteurs de 8 mégawatts chacun pour faire face à l'accroissement de la demande. La capacité de production de la centrale EDF est actuellement de 23,1 mégawatts et devrait atteindre 39,1 mégawatts fin 2012.

**La CGSP inaugure ses nouveaux locaux.** La Compagnie Guadeloupéenne de Services Publics (CGSP), qui a remplacé la Générale des Eaux comme délégataire de service public, a inauguré vendredi 18 février ses nouveaux locaux à Saint-Jean.

**Inauguration officielle de Marché U à Saint-Jean.** L'ancien magasin Match a réouvert sous l'enseigne de Marché U. Il est le plus important employeur de l'île avec 45 personnes employées. Son repreneur Jean-Paul Chevreul et le président Bruno Magras ont procédé à son inauguration le 19 février 2011.

**Adoption définitive d'un texte sur la fiscalité.** Le 23 mars, l'assemblée nationale a définitivement adopté la proposition de loi organique sur la fiscalité. Il s'agit d'un accord concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale entre l'Etat et les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Polynésie.

**Le conseil territorial annule sa carte d'urbanisation.** La carte d'urbanisme de Saint-Barthélemy qui avait été adoptée par une délibération du conseil territorial de la collectivité le 23 novembre 2010 a finalement été retirée par une délibération du 25 mars 2011. Ce retrait vise à mettre fin aux effets de l'acte pour des raisons de fond et d'irrégularité lors de la procédure d'adoption.

### Deuxième trimestre

**Loi Lagarde.** Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai d'un nouveau volet de mesures destinées à contenir les abus et les excès du crédit à la consommation. Celles-ci passent par la diminution de la durée des crédits renouvelables pour réduire leur coût et donner le choix au consommateur entre crédit renouvelable et crédit amortissable.

**Les travaux de la rue du Général de Gaulle débutent.** Les travaux de réaménagement urbain de la rue du Général de Gaulle ont commencé le 16 mai. Ils doivent permettre en cas d'événements commerciaux ou festifs de pouvoir la transformer en rue piétonne.

**Rapport du Sénat sur le thème « Tourisme et environnement Outre-mer ».** La Commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du Sénat a examiné et voté à l'unanimité le 24 mai le rapport rendu par le sénateur de Saint-Barthélemy, Michel Magras, sur le tourisme aux Antilles. Au travers de 11 recommandations, il y préconise « le passage d'un tourisme subi à un tourisme intégré ».

**Le patrouilleur « La Capricieuse » fait escale à Saint-Barthélemy.** La collectivité de Saint-Barthélemy, ville marraine de La Capricieuse depuis le 24 août 1988, a eu le privilège d'accueillir du 30 mai au 3 juin le Patrouilleur P400 de La Marine Nationale, amarré au quai de Gustavia pour le plus grand plaisir des habitants et des visiteurs.

**Un budget supplémentaire en 2011.** Dans la continuité de 2009 et 2010 les élus du conseil territorial de la collectivité ont voté en juin 2011 un budget supplémentaire d'un montant total de 47 millions €. Ce supplément d'investissement vise à améliorer la qualité de vie sur l'île, la mise en place d'infrastructures pour les personnes âgées, les jeunes, le développement économique et touristique.

### Troisième trimestre

**Visite de l'ACESRF.** L'assemblée des Conseils économiques et sociaux régionaux de France (ACESRF) a tenu en Guadeloupe son assemblée plénière décentralisée du 3 au 6 juillet. Une délégation de huit personnes s'est rendue à Saint-Barthélemy menée par son président, Alain Even, réélu à ce poste en février dernier. Au programme, une réunion et une visite des installations de l'usine d'incinération, suivie de la découverte des structures de la Ligne de Saint-Barth, maison de fabrication de produits cosmétiques.

**Accord de maintien de l'euro.** Etape essentielle au processus d'évolution de Saint-Barthélemy en PTOM, le ministre de l'économie et des finances François Baroin a signé le 12 juillet un accord permettant à la collectivité de Saint-Barthélemy de conserver l'euro en tant que monnaie unique et officielle.

**Un nouveau préfet de région.** Amaury de Saint-Quentin a été nommé le 24 août en conseil des ministres Préfet de la région Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, sur proposition du ministre de l'intérieur Claude Guéant, succédant ainsi à Jean-Luc Fabre, nommé ce même jour Préfet d'Indre-et-Loire.

**Un nouveau secrétaire général à la préfecture des Îles du Nord.** Mr. Afif Lazrak prend ses fonctions de secrétaire général en août 2011, après le départ de son prédécesseur, Claude Liégeois, et de Christophe Coelho, directeur de cabinet.

**Visite du recteur.** Le recteur d'académie, Laurent Dever, s'est rendu à Saint-Barthélemy le mercredi 31 août. Il a installé Annick Solvar, nouveau principal du collège Mireille CHOISY et représentante du recteur dans l'île. Il a terminé sa visite par une rencontre avec le président de la collectivité, Bruno MAGRAS.

## Quatrième trimestre

**Lancement de timbres à l'effigie des collectivités d'outre-mer.** Dans le cadre de l'année des Outre-mer souhaitée par le Président de la République Nicolas Sarkozy, la poste a lancé la vente d'un carnet de timbres représentant les 12 collectivités d'Outre-mer françaises le 26 novembre.

**Revalorisation du SMIC.** L'arrêté sur la revalorisation du salaire minimum de croissance au 1<sup>er</sup> décembre 2011 a été publié le 30 novembre au Journal officiel. Le montant du SMIC applicable en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit, à compter de cette date, à 9,19 euros brut de l'heure. Le décret fixe également à 3,43 euros le montant du minimum garanti, qui sert notamment au calcul des avantages en nature dans les professions de l'hôtellerie et de la restauration.

**La collectivité adhère à l'OCTA.** En vue du changement de statut, le conseil territorial a décidé à l'unanimité le 29 novembre d'adhérer à l'OCTA (Overseas Countries and territories of the European union Association, ou Association des Pays et territoire d'outre-mer de l'Union Européenne). Cette association se compose de 17 PTOM de l'Union Européenne et œuvre auprès des institutions européennes pour une meilleure prise en compte des territoires associés à l'Union.

**Le passage à la télévision « tout numérique ».** Le conseil Supérieur de l'Audiovisuel a fixé le passage au « tout numérique » à Saint-Barthélemy au 29 novembre 2011. A cette date, les foyers non équipés d'un mode de réception numérique ne pourront plus recevoir la télévision.

**Les «rendez-vous CEM».** En novembre 2011, la CEM a mis en place « Les rendez-vous CEM - Créer-Entreprendre-Maîtriser » en partenariat avec France Initiative et les banques locales. Il s'agit d'une plateforme d'accompagnement à la création d'entreprises. Un rendez-vous mensuel est organisé à destination des porteurs de projets afin de leur apporter informations et conseils.

**Inauguration du Voyager 3 Dreamliner.** Le Voyager 3 est arrivé en décembre à Pihilipsburg, sur un cargo qui le transportait depuis les chantiers navals de Bordeaux, où il a été conçu. Il a été baptisé à Saint-Barthélemy. Le Voyager 3 relie Marigot à Saint-Barthélemy en moins d'une heure, au départ d'Oyster Pond la traversée se fait en 30 minutes.

**Prise de fonction du nouveau préfet délégué.** Philippe Chopin, nommé le 16 novembre en conseil des ministres Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sur proposition du Premier ministre, a pris ses fonctions le 12 décembre. Son prédécesseur, Jacques Simonnet a été nommé le même jour Préfet hors cadre.

**La carte d'urbanisation à nouveau à disposition du public.** Une troisième version du document d'urbanisation fait suite à l'annulation de mars dernier. Ce projet se compose de deux documents un plan de zonage et un règlement qui décrit les dispositions réglementaires applicable dans chaque zone. Il distingue deux zones, une « naturelle » (inconstructible) et l'autre « urbanisable » divisée en trois sous-zones.

**Ratification sur le maintien de l'euro.** Le 20 décembre au Sénat, dernières étapes avant le changement de statut de la collectivité de Saint-Barthélemy en Pays et territoire d'outre-mer (PTOM) le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le texte, un projet de loi à article unique préalablement adopté par l'Assemblée nationale lors de sa séance du 24 novembre, vise à ratifier l'accord monétaire intervenu le 12 juillet 2011 entre la France et l'Union européenne. Cet accord de 12 articles prévoit le maintien de la monnaie unique à Saint-Barthélemy ainsi que celui des actes juridiques et des règles nécessaires au bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire.

**Un nouveau recteur.** Le 21 décembre 2011, Stephan MARTENS a été nommé recteur de l'académie de la Guadeloupe sur proposition du Ministre de l'Education nationale. Il succède à Laurent DEVER à cette fonction.

**Les résidents de Saint-Barthélemy bénéficient désormais de la procédure de détaxe à l'exportation.** Selon l'article 262-I-2° du Code Général des Impôts, les livraisons de biens expédiés ou transportés par un acheteur qui n'est pas établi en France ou dans la Communauté Européenne sont exonérées de TVA. Avec le passage de Saint-Barthélemy en PTOM le 1<sup>er</sup> janvier 2012, il a paru possible sur le plan fiscal de permettre aux personnes résidentes de l'île de bénéficier de la procédure de vente à l'exportation.

### **Troisième conférence des Présidents des Régions françaises d'Amérique.**

La troisième Conférence des Présidents des Régions Françaises d'Amérique a eu lieu lundi 05 décembre 2011 en Guyane. Parmi les décisions prises figurent l'invitation des collectivités de Saint-Martin et de Saint Barthélemy à rejoindre l'Union Régionale des Antilles et de la Guyane (URAG) et la création d'un Comité de Liaison Interportuaire Antilles-Guyane.

## Annexe 3 : Liste des publications de l'IEDOM

### La Lettre mensuelle de l'Institut d'émission

### Le Bulletin trimestriel de conjoncture financière et bancaire

Les notes expresses trimestrielles Tendances : Premières tendances  
Tendances conjoncturelles

### L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

Les Rapports annuels : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,  
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

### Le Rapport annuel du siège de l'IEDOM

*Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.iedom.fr](http://www.iedom.fr)*

#### Les Notes expresses

- N°152 – Tendances conjoncturelles 1<sup>er</sup> trimestre 2012 (*juin 2012*)
- N°151 – Premières tendances 1<sup>er</sup> trimestre 2012 (*mai 2012*)
- N°145 – L'économie de la Guadeloupe en 2011 : une reprise en dépit des incertitudes (*mars 2012*)
- N°137 – Tendances conjoncturelles 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 (*février 2012*)
- N°136 – Premières tendances 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 (*février 2012*)
- N°134 – Panorama 2010 de St-Barthélemy (*janvier 2012*)\*
- N°129 – Tendances conjoncturelles 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 (*décembre 2011*)
- N°126 – Panorama 2010 de Saint-Martin (*novembre 2011*)\*
- N°125 – Panorama 2010 de la Guadeloupe (*novembre 2011*)\*
- N°122 – Premières tendances 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 (*octobre 2011*)
- N°116 – Tendances conjoncturelles 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 (*septembre 2011*)
- N°112 – Premières tendances 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 (*juillet 2011*)
- N°107 – Echanges régionaux des Départements français d'Amérique (*juillet 2011*)
- N°101 – Tendances conjoncturelles 1<sup>er</sup> trimestre 2011 (*juin 2011*)
- N°96 – L'économie de la Guadeloupe en 2010 : premiers signes de reprise (*mars 2011*)
- N°90 – Premières tendances en Guadeloupe - 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 (*février 2011*)
- N°88 – Endettement et surendettement des ménages à la Guadeloupe (*février 2011*)
- N°87 – Le microcrédit à la Guadeloupe et à St-Martin (*janvier 2011*)

#### Les Notes de l'Institut d'émission

- Echanges régionaux des Départements français d'Amérique (juillet 2011)
- Le microcrédit professionnel en outre-mer (avril 2011)
- Le chômage empêche la convergence du revenu des ménages entre régions ultramarines et métropolitaines (janvier 2011)

#### Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD

- Guyane-Amapa - Mieux structurer les territoires pour intensifier les échanges (*octobre 2011*)
- Guyane - Suriname, une meilleure connaissance mutuelle pour une coopération renforcée (*décembre 2008*)
- Guyane : un développement sous contraintes (*juin 2008*)

*\*disponible en langue anglaise*

**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Charles APANON

Myriam DAHMAN SAÏDI

Lorry HAJJAR

Florence MAR-PICART

Anne-Laure MICHEL

Lindsay MONLOUIS

Eric MORIAME

Dora VANOUKIA



Directeur de la publication : Nicolas de SEZE  
Responsable de la rédaction : Charles APANON  
Editeur: IEDOM

Imprimé par PRIM SAS - Guadeloupe  
Achévé d'imprimer en juillet 2012 - Dépôt légal : juillet 2012  
ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-45-8

**ISSN 1632-420X**

**ISBN 978-2-916119-53-3**



**9 782916 119533**